



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE

LOUIS POZZO DI BORGO

LE NOUVEL HOMME FORT DU GRAND BASTIA

P5 À 7

Photo Christophe Giudicelli

1,60€



COVID
**PROTÉGER LES AUTRES
POUR SE
PROTÉGER SOI-MÊME**
P20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P4
CORSICAN TECH P8 • OPINIONS P10
DETTI È FATTI P22 • RÉTRO P23
CARNETS DE BORD P24
AGENDA P26 • ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Lettre ouverte à nos concitoyens

ENSEMBLE DÉFENDONS LA LIBERTÉ

Il n'est jamais arrivé que des médias, qui défendent souvent des points de vue divergents et dont le manifeste n'est pas la forme usuelle d'expression, décident ensemble de s'adresser à leurs publics et à leurs concitoyens d'une manière aussi solennelle.

Si nous le faisons, c'est parce qu'il nous a paru crucial de vous alerter au sujet d'une des valeurs les plus fondamentales de notre démocratie : votre liberté d'expression.

Aujourd'hui, en 2020, certains d'entre vous sont menacés de mort sur les réseaux sociaux quand ils exposent des opinions singulières. Des médias sont ouvertement désignés comme cibles par des organisations terroristes internationales. Des États exercent des pressions sur des journalistes français « coupables » d'avoir publié des articles critiques.

La violence des mots s'est peu à peu transformée en violence physique.

Ces cinq dernières années, des femmes et des hommes de notre pays ont été assassinés par des fanatiques, en raison de leurs origines ou de leurs opinions. Des journalistes et des dessinateurs ont été exécutés pour qu'ils cessent à tout jamais d'écrire et de dessiner librement.

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi », proclame l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, intégrée à notre Constitution. Cet article est immédiatement complété par le suivant : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Pourtant, c'est tout l'édifice juridique élaboré pendant plus de deux siècles pour protéger votre liberté d'expression qui est attaqué, comme jamais depuis soixante-quinze ans. Et cette fois par des idéologies totalitaires nouvelles, prétendant parfois s'inspirer de textes religieux.

Bien sûr, nous attendons des pouvoirs publics qu'ils déploient les moyens policiers nécessaires pour assurer la défense de ces libertés et qu'ils condamnent fermement les États qui violent les traités garants de vos droits. Mais nous redoutons que la crainte légitime de la mort n'étende son emprise et n'étouffe inexorablement les derniers esprits libres.

Que restera-t-il alors de ce dont les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 avaient rêvé ? Ces libertés nous sont tellement naturelles qu'il nous arrive d'oublier le privilège et le confort qu'elles constituent pour chacun d'entre nous. Elles sont comme l'air que l'on respire et cet air se raréfie. Pour être dignes de nos ancêtres qui les ont arrachées et de ce qu'ils nous ont transmis, nous devons prendre la résolution de ne plus rien céder à ces idéologies mortifères.

Les lois de notre pays offrent à chacun d'entre vous un cadre qui vous autorise à parler, écrire et dessiner comme dans peu d'autres endroits dans le monde. Il n'appartient qu'à vous de vous en emparer. Oui, vous avez le droit d'exprimer vos opinions et de critiquer celles des autres, qu'elles soient politiques, philosophiques ou religieuses pourvu que cela reste dans les limites fixées par la loi. Rappelons ici, en solidarité avec Charlie Hebdo, qui a payé sa liberté du sang de ses collaborateurs, qu'en France, le délit de blasphème n'existe pas. Certains d'entre nous sont croyants et peuvent naturellement être choqués par le blasphème. Pour autant ils s'associent sans réserve à notre démarche. Parce qu'en défendant la liberté de blasphémer, ce n'est pas le blasphème que nous défendons mais la liberté.

Nous avons besoin de vous. De votre mobilisation. Du rempart de vos consciences. Il faut que les ennemis de la liberté comprennent que nous sommes tous ensemble leurs adversaires résolus, quelles que soient par ailleurs nos différences d'opinion ou de croyances. Citoyens, élus locaux, responsables politiques, journalistes, militants de tous les partis et de toutes les associations, plus que jamais dans cette époque incertaine, nous devons réunir nos forces pour chasser la peur et faire triompher notre amour indestructible de la Liberté.

#DefendonsLaLiberté

L'Abeille de la Ternoise, L'Aisne Nouvelle, Alliance de la presse d'information générale, L'Alsace, L'Angérien Libre, L'Avenir de l'Artois, BFMTV, Le Bien public, Le Bonhomme Picard, Canal+, Le Canard Enchaîné, Centre Presse, Centre Presse Aveyron, Challenges, La Charente Libre, Charlie Hebdo, Le Chatillonnais, Cnews, La Croix, Le Courrier, Le Courrier de Fourmies, Le Courrier français, Le Courrier de Gironde, Le Courrier de Guadeloupe, Le Courrier de l'Ouest, Le Courrier Picard, Le Dauphiné libéré, Le Démocrate Indépendant, La Dépêche du Midi, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Echo de l'Ouest, L'Echo du Berry, Echo Île-de-France, L'Echo de la Lys, L'Echo du Telle, Les Echos, Les Echos du Touquet, L'Equipe, L'Essor Savoyard, L'Est-Eclair, L'Est républicain, Europe1, L'Express, Le Figaro, Le Figaro Magazine, France Télévisions, La Gazette du Comminges, Haute-Provence Info, L'Hebdo de l'Ardèche, L'Hebdo de Charente-Maritime, L'Humanité, L'Humanité Dimanche, L'Indépendant, L'Indicateur des Flandres, L'Informateur Corse nouvelle, Le Journal du Dimanche, Le Journal des Flandres, Le Journal de Ham, Le Journal d'Ici, Le Journal du Médoc, Le journal de Millau, Le Journal de Montreuil, Le Journal de Saône-et-Loire, LCI, Libération, Libération Champagne, M6, Le Maine Libre, Marianne, Le Messager, Midi Libre, Midi Olympique, Monaco Matin, Le Monde, Nice Matin, Nord Eclair, Nord Littoral, La Nouvelle Abeille, La Nouvelle République du Centre Ouest, La Nouvelle République des Pyrénées, L'Obs, L'Observateur de l'Arrageois, L'Observateur de l'Avesnois, L'Observateur de Beauvais, L'Observateur du Cambrésis, L'Observateur du Douaisis, L'Observateur du Valenciennais, L'Opinion, Ouest France, Paris Match, Paris Normandie, Le Parisien / Aujourd'hui en France, Le Parisien Week-end, Le Pays Gessien, Le Petit Bleu d'Agde, Peuple Libre, Le Phare Dunkerquois, Le Point, La Presse de Gray, Presse Océan, La Presse de Vesoul, Le Progrès, Radio France, La Renaissance, Le Républicain Lorrain, Le Réveil de Berck, La Renaissance du Loir-et-Cher, La Renaissance Lochoise, Le Réveil du Vivarais, RMC, RTL, La Sambre, La Savoie, La Semaine de l'Allier, La Semaine des Ardennes, La Semaine dans le Boulonnais, La Semaine des Pyrénées, Le Semeur hebdo, Sud Ouest, Le Télégramme, TF1, La Thiérache, La Tribune Républicaine, L'Union, Var Matin, La Vie Corrézienne, Le Villefranchois, La Voix de l'Ain, La Voix de la Haute-Marne, La Voix du Nord, Vosges Matin.

À LA UNE

LOUIS POZZO DI BORGO

LE NOUVEL HOMME FORT
DU GRAND BASTIA

P5 À 7

CORSICAN TECH **DÉMARRAGE ACCÉLÉRÉ POUR LES STARTUPS**

P8

OPINIONS

P10

COVID **PROTÉGER LES AUTRES POUR SE PROTÉGER SOI-MÊME**

P8

DETTI È FATTI

P8

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

P8

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P20

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P22

ANNONCES LÉGALES

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Persi persi

Ù n si sà più cosa pinsà! Sò mesi è mesi ch'ellu si senti tuttu è u so cuntrariu nant'à a Covid-19. À quandu i mascari ùn sirviani à nulla pà a pupulazioni, eppo dopu sò divintati indispinsevuli in u più lochi pussibili. Un asempiu chì basta par illustrà una situazione scema chì, invece di compiasi, si stalla soca in u tempu. U Presidenti di a Republica, Emmanuel Macron, ci rompi i stacchi ripitendu più cà mai chì «ci voli à campà cù u virus»! Iè, ma comu fà pà rispittà què? Di sicuru, ci n'hè certi, ghjovani soprattutto, chì ùn ani micca presu a misura di i so atti, fendu festi sprupusitati cù centunai di parsoni appiccati, senza rispettu di i gesti cunsacrati è fendu crescita a moltiplicazioni di i clusters. I bar è i ristoranti, chì patini sempri i cunsiquenzi ecunomici di a so sarratura durante u cunfinamentu è i simani chì ani suvitatu, cumenciani à riceva piulati novi in parechji tarritorii, cù restrizioni in più. Puru s'elli ani travaghjatu durante a statina, sarà difficiuli pà i proprietarii di ssi stabilimenti di firmà arritti, soprattutto s'è l'autorità dicidini, ancu s'elli rispittani tutti i reguli com'ellu ci voli, di mettali i cavezzi. Sarrà à mezanotti, eppo forse sarrà à 8 ori di sera è infini podassi sarrà simplicamenti! S'hè amparatu ancu l'annulazioni di a Fiera di a Castagna in Bucugnà, chì duvia essa organizzata, com'è tutti l'anni, à u principiu di u mesi di dicembri. Un abusu di i puteri è di i strutturi cumpitenti? In tutti i casi, sarà una catastrofa pà una mansa d'agricultori, d'artigiani è di cummircianti. Ma tandu, s'è evenimenti simili ùn si poni più tena, ci vularia à riducia dinò a capacità d'accolta di i grandi magazeni, ssi tempii di a cunsumazioni mundializata senza mancu un palmu d'umanità! Infini, s'è a cuerenza era a parolla maestra di l'annata 2020, a sapariami dipoi un pezzu... ■

Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sarténais?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

LOUIS POZZO DI BORGO

LE NOUVEL HOMME FORT DU GRAND BASTIA



Photos Christophe Giudicelli

En juillet dernier, Louis Pozzo di Borgo, premier adjoint au maire de Furiani, est devenu le nouveau président de la Communauté d'agglomération de Bastia. Il est le premier représentant d'une commune autre que Bastia à prendre la tête de l'institution. Projets, gestion des déchets, sport, finances, le nouvel homme fort du Grand Bastia trace la feuille de route de sa mandature.

Une interview de Christophe Giudicelli.



Pourquoi avoir brigué la présidence de la Communauté d'agglomération de Bastia?

C'est un choix qui est mûrement réfléchi et qui ne tient pas de l'ambition personnelle. Je pense encore que, dans la démarche générale de Femu a Corsica, nous sommes sur des projets de territoires et pas sur des projets plus recentrés sur des communes. Je crois au Grand Bastia. Jusqu'à présent, Bastia avait la présidence de la CAB, c'était même une histoire de famille. Le fait de présenter une candidature issue d'une commune autre que Bastia démontre aussi cette ambition de Femu a Corsica d'avoir un grand projet de territoires et de faire passer des projets avant les hommes et les us et coutumes de ce qu'était la politique avant. Aujourd'hui, ce nouveau positionnement démontre que nous sommes dans un projet qui ambitionne de rayonner en dehors du Grand Bastia et qui doit démontrer aussi notre vision sur la Corse.

Que peut changer une présidence de Furiani pour la CAB?

Qu'elle soit de Furiani, de Ville di Petrabugno, de Santa Maria, ce n'est pas tant la présidence de Furiani ou de Louis Pozzo di Borgo. C'est la capacité à porter ce projet. À croire en lui et à attirer le maximum d'adhésions pour le mener à bien. Des maires étaient convaincus que ma candidature était justifiée et justifiable. Il y a eu des discussions comme pour toute candidature, c'est normal, mais cela s'est passé dans la sérénité. Aujourd'hui, nous devons démontrer que cette vision, Furiani, Bastia ou ailleurs, est derrière nous. Nous sommes sur l'espace communautaire, nous avons une extension de territoire et de périmètre à mettre en route. C'est un bon message à cette extension-là de dire que Bastia, la ville-centre, doit le rester – que ce soit économiquement et culturellement, c'est le cœur de notre territoire – mais que les communes qui pourraient rejoindre la CAB aujourd'hui et je pense aux communes plus au sud, ne doivent pas craindre une hégémonie bastiaise. Bastia est une ville ouverte sur la Méditerranée, sur l'Italie et aussi sur ses partenaires, voilà le message.

Pour cette mandature, la présidence est majoritaire?

Nous avons vécu 6 années pour le moins atypiques. Nous avons un président qui représentait très rapidement 3 élus puis 2, puisque Julien Morganti, chemin faisant, a pris une autre direction. Et, mal-

gré tout, nous avons eu pendant 6 ans une présidence minoritaire qui a voulu imposer beaucoup de choses et forcément avec de telles divergences d'opinions et de visions sur le projet, entre la majorité et le président, cela bloque les rouages. Les premières victimes ont été les administrés et aussi notre administration qui a souffert pendant quelques années. Aujourd'hui, le fait d'avoir, une présidence majoritaire, mais surtout un niveau de relation et de confiance autre, va permettre de débloquent beaucoup de verrous pour faire avancer la CAB et la remettre sur les rails.

Quelle est votre feuille de route pour cette mandature?

Nous avons bien sûr des idées plus que précises. Les délégations ont été données aux vices-présidents. Chacun d'entre eux va avoir une feuille de route qui sera co-construite avec les services, le président et le vice-président. Une fois ces feuilles de route bâties, elles alimenteront notre projet. Bien entendu, dans cette co-construction, les grandes lignes seront présentes. Nous présenterons le projet général de l'institution et les feuilles de routes de chaque vice-président pour novembre.

Quels sont les maîtres-mots de votre mandature?

Dépolitiser l'institution. C'est un outil qui a souffert de joutes politiques qui l'ont sclérosée. Nous nous devons d'avoir un outil qui soit générateur de richesse, notamment au niveau économique mais aussi avec une forte implication sociale. Nous savons que nous allons traverser une crise sanitaire puis sociale et économique qui sera très forte. La CAB sera un des acteurs majeurs, on le voit bien dans les prérogatives qui sont données aux EPCI pour réguler ces problématiques et proposer des solutions. Nous irons au côté des populations, au côté des mairies. Dans le respect des maires et des mairies, nous proposerons des solutions pour sortir de cette crise.

Les projets structurants qui sont prévus?

Le projet majeur qui a été malheureusement délaissé pendant quelques années, c'est le projet économique: développer le tissu d'entreprises, réimplanter de l'entrepreneuriat sur Bastia, ville centre. Aujourd'hui, nous avons des projets et des idées pour donner une dimension économique très forte à Bastia en complé-

mentarité de ce qui peut se faire avec la mairie. L'îlot de la Poste, par exemple. Il faut réinstaller de la richesse à Bastia qui, sur ces dernières années, a regagné en population, il va falloir la fidéliser à la commune. Il faut que ce soit des installations pérennes et donc tout le circuit d'entreprises doit être développé. Vient ensuite, le développement de toute la partie sportive et sociale. On sait qu'en temps de crise le sport est un élément très important pour le liant. Nous allons être là, pour développer les infrastructures et un projet sportif plus global, accompagner les associations qui vont passer une période très difficile puisque les financements publics vont aller en se minorant et les financements privés tout autant. Nous serons là pour garantir le tissu associatif.

Il y a aussi la question des déchets.

À Furiani, vous avez réussi à instaurer le porte-à-porte.

L'expérience sera tentée à l'échelle de l'intercommunalité?

Ça a été un des points de divergence de la mandature précédente. Aujourd'hui, les intercommunalités quelles qu'elles soient sont là pour mettre en musique la feuille de route de la Collectivité de Corse. Le Syvadec s'occupe du traitement, les intercos de la collecte. Nous, nous croyons fortement au plan de la CdC, au tri généralisé, si possible au porte-à-porte que nous avons effectivement déployé à Furiani: 98% de nos habitations sont actuellement équipées, avec une certaine facilité du fait de la typologie d'habitation, avec beaucoup de résidences individuelles. À présent, la commune de Santa Maria di Lota est parfaitement équipée en porte-à-porte, c'est en cours sur Ville di Petrabugnu et San Martino. Le grand projet, qui débutera dès le début de l'année c'est de faire passer Bastia au porte-à-porte, avec les difficultés qu'on connaît pour l'habitat vertical. C'est un peu plus difficile à traiter, mais pour autant, oui, ça sera notre cheval de bataille, pour augmenter les tonnages de tri et être en phase avec notre plan.

Également dans les cartons, la fusion avec Marana-Golo.

Où en est-elle et que permettrait-elle?

Le sujet a porté à polémique dans les jours suivants mon installation puisque j'ai annoncé, et je le pense, qu'il faut une grande agglomération qui pourrait aller de la pointe du Cap jusqu'au pont du Golo. Mais quand nous faisons ce genre d'annonce, je pense qu'il faut les expliquer. Avant de parler de fusion, il faut créer des passerelles entre les intercos, les populations. Nous avons des domaines où nous sommes très complémentaires, notamment les infrastructures sportives. Nous accueillons Borgo si besoin au stade Armand Cesari et Borgo accueille nos équipes dans son complexe qui est magnifique. Nous allons créer des passerelles avec chaque interco, notamment Marana-Golo, le Nebbiu et le Cap.

Avec Marana-Golo, nous sommes dans une autre logique, puisqu'il y a une logique d'extension. La typologie économique et d'habitats de Biguglia, Borgo et Lucciana est similaire à celle de Furiani, par exemple. Nous allons proposer un cycle de réunions assez rapidement. Le vice-président en charge de l'extension est Gilles Simeoni, président de l'Exécutif de Corse. Pourquoi l'extension de périmètre? En dehors du périmètre, il y a aussi le territoire. Il faut raisonner plus grand, cela va permettre, d'un point de vue économique, d'avoir plus de financements d'État. Vu la conjoncture, c'est important. Au-delà de ça, il y a une vraie logique de mutualisation des moyens, un projet de territoire à mener. Nous avons les déchets. Une déchèterie à Bastia pour un espace communautaire de 60 000 habitants, Lucciana a une déchèterie, Biguglia également. Il faut rationaliser et mutualiser ce genre d'outils.

Durant la précédente mandature, vous étiez vice-président en charge du sport, la politique sportive de la CAB vous tient toujours autant à cœur?

Il faut donner à notre jeunesse un peu d'envie de retourner vers le sport, qui a des valeurs éducatives très fortes. Pour autant, nous avons un déficit d'infrastructures colossal. Nous sortons de quasiment 40 ans sans investissement, notamment sur les Cosec*. Le stade de Furiani a été très consommateur de subventions et de financements pour un résultat que chacun jugera. À mon initiative lors de la mandature précédente, le Cosec Pepito Feretti est en travaux. Nous allons lancer le projet du complexe Roger-Poggi avec un stade de proximité. Le Cosec de Furiani est en rénovation, celui de Pietranera a été rénové. Effectivement, c'est quelque chose qui me tient à cœur. Il faut proposer des infrastructures dignes pour les utilisateurs. C'est par le sport que nous allons résoudre beaucoup de problèmes. On parle aujourd'hui de violence, d'ensauvagement, il faut donner un but et un avenir aux jeunes, des emplois sur leur territoire pour qu'ils n'aient pas besoin de partir et leur proposer un cadre bien défini pour progresser et apprendre les choses de la vie.

Le plan sport est également tourné vers la mer ...

On raisonne «piscine», sauf que nous avons une bande littorale magnifique. Nous avons développé la base nautique de l'Arinella, nous avons un projet pour des sports de plage tels que beach soccer, volley ou hand-ball. Nous allons développer ça à côté de la base nautique de l'Arinella et nous avons ouvert la base nautique de l'Minelli. Nous pouvons nager pendant 6 ou 7 mois en eau de mer.

La CAB c'est aussi la problématique de ses finances.

Une communauté de notre ampleur va investir tous les ans 11 M€. Aujourd'hui sur la CAB, nous sommes à moitié moins, entre 4 et 5 M€. Nous tendons à rattraper le retard, mais pour autant, budgets de fonctionnement et d'investissement sont étroitement liés. Il faut trouver des recettes et des pistes d'économie afin de redonner à la CAB un niveau suffisant pour rénover les infrastructures et développer de nouveaux projets. Ce sera un combat, nous le savons, la CAB est dans une situation financière très délicate. Nous sommes en train de travailler sur les budgets 2021 et 2022 via des projections. Tout n'est pas rose pour autant. Il faudra prendre nos responsabilités. Mais si nous proposons un nouveau projet avec un aspect économique contraint, il faut qu'il y ait des résultats au bout, aussi. Les administrés peuvent tout entendre mais il faut qu'il y ait du résultat et une amélioration.

Votre présidence débute en pleine crise sanitaire, comment l'institution se prépare-t-elle à l'affronter et quels sont les leviers dont elle dispose?

Seuls face à cette crise, je pense que nous serons inopérant. L'État doit prendre ses responsabilités, nous attendons des réponses sur les compensations en budget transports. Nous avons été à l'arrêt pendant près de 3 mois. Il faut aussi que l'État fasse un geste vers les collectivités ici ou ailleurs pour équilibrer nos budgets. Qui dit crise sanitaire et économique, dit entreprises fermées, c'est autant de taxe en moins. Une saison touristique pour le moins maigri-chonne, c'est autant de taxe de séjours en moins. Ce sont des pertes de recettes très importantes. Pour la sortie de la crise économique, ou tout du moins pour lutter contre cette crise, nous allons être dans le droit-fil de ce que proposera la CDC. Accompagnement des entreprises, des associations. La CAB doit aussi être une fonction support et accompagner les gens. Nous avons la gestion du social et du logement social. C'est un sujet très délicat et c'est autant de paramètres et de thèmes à traiter très rapidement. ■

*Cosec: Complexe sportif évolutif couvert

Déchets: «Le grand projet, qui débutera dès le début de l'année c'est de faire passer Bastia au porte-à-porte, avec les difficultés qu'on connaît pour l'habitat vertical.»

CORSICAN TECH

DÉMARRAGE ACCÉLÉRÉ POUR 5 START-UPS CORSES



Le 10 septembre à Apietto, s'achevait la cinquième édition de la résidence d'accélération de start-ups proposée par la Maison entrepreneur entreprise et emploi (M3E) d'Ajaccio, en collaboration avec la Corsican Tech. L'occasion de dresser un bilan sur cet accompagnement novateur et de s'intéresser de plus près à ces entreprises innovantes en Corse.

Depuis 5 ans, la Corsican Tech s'est donné pour mission d'accompagner les entrepreneurs de Corse afin de les aider dans leur phase de création, de croissance et de développement. C'est ainsi qu'est née la résidence, destinée tout particulièrement à ces entreprises à fort potentiel de croissance et basée sur les technologies nouvelles que sont start-ups. Cinq entreprises insulaires ont été sélectionnées pour participer à cette immersion sur le modèle des résidences d'artistes, dans une villa au golfe de Lava. Et même si le cadre est idyllique, ce n'était pas pour autant des vacances! Pendant quatre jours et quatre nuits, les entrepreneurs ont pu booster leur projet, aidés par des coaches professionnels de l'entrepreneuriat ainsi que des experts insulaires. À la clé: des solutions concrètes pour faire avancer sa start-up.

«Sur ce modèle-là, c'est un accompagnement assez inédit en France, explique Jean Leccia, directeur de la Corsican Tech. Chaque année, nous lançons un appel à candidatures et nous sélectionnons cinq start-ups. Depuis la création de l'évènement, une vingtaine ont

été aidées. Cette année, dix avaient candidaté. Je dirai qu'en 2014, il y a eu un véritable boom des start-ups en Corse. Avec la Corsican Tech, nous les avons repérées et mises en avant. Mais le taux de réussite d'une telle entreprise n'est pas très élevé. Ce n'est pas tout d'avoir une idée, il faut pouvoir la faire vivre. Une start-up, avant d'arriver à trouver le bon modèle économique, peut en planter trois. Mais ici, l'échec est mis en avant, c'est une étape vers la réussite.» La start-up, pour se développer et trouver son modèle économique, a besoin d'outils qui vont de la stratégie de financement à la communication en passant par le marketing et l'administratif... le tout dans un langage bien particulier: business model, pitch deck et autre lean start-up! Cet accompagnement immersif et intensif permet aux entrepreneurs d'acquérir rapidement compétences et méthodes.

Mélanie Tisné-Versailles, co-fondatrice de Lune Bleue, société coopérative basée à Toulouse, est l'un des coaches qui intervient depuis la création de la résidence. «La Corse est un lieu très approprié



Photo DR

Lukky est une des cinq start-ups qui ont participé à la résidence cette année. À la tête de la société, basée à Ponte-Novu, Jean-Baptiste Marchetti et Romain Franceschini ont développé une application pour des tirages au sort simplifiés sur Instagram. « Les problèmes que rencontrent les personnes qui organisent des concours sur Instagram, c'est simplement le nombre de participants qui devient vite très élevé. Prendre en compte l'ensemble de la liste de ces participants devient alors fastidieux. Le deuxième problème va être le contrôle du respect des règles et enfin l'annonce des résultats est souvent perçue comme truquée par les participants du concours, explique Romain. La solution sur laquelle nous travaillons est une application mobile qui va permettre d'effectuer ce tirage rapidement, d'assurer le respect des règles et de certifier le tirage au sort. Mon associé avait parlé de cette idée à quelqu'un de son entourage qui cherchait justement une solution de ce type. C'était signe qu'il y avait un besoin. Cette application est gratuite, téléchargeable sur Apple et Android, avec des fonctionnalités payantes sous format d'abonnement. Elle est aujourd'hui disponible dans plus de cent pays et dans vingt langues »

La résidence a constitué une réelle opportunité pour les deux associés. « Nous en avons déjà entendu parler car un ami y avait participé en tant que coach. C'est d'ailleurs lui qui nous a conseillé de nous inscrire. Pour nous, l'intérêt était multiple. Nous avons deux profils assez techniques, et nous avons réellement besoin d'échanger, d'être conseillés sur la communication et le marketing. Parce que même si nous nous appuyons sur la plateforme Instagram elle-même pour avoir une visibilité gratuite, on ne connaît pas forcément tous les leviers pour faire croître le projet. Ce concept d'immersion est une réussite. L'ambiance y était très bonne et cela nous a permis de tisser un réseau. Nous avons pu échanger aussi bien avec les coaches qu'avec les autres entrepreneurs. Il y a beaucoup de projets très intéressants en Corse et être ici n'est pas forcément un frein. Je recommanderai la résidence, c'est un moment pour confronter ses idées à la réalité. L'expérience est formidable », conclut Romain. ■

Start-up dont l'ambition est d'accélérer et de fiabiliser la prise de décision sur les opérations de secours, Midgard a été fondée, en juin 2019, par Anne-Sophie Cadre, ingénieure en aéronautique et par Laurent Terramorsi, pompier professionnel à Ajaccio. C'est un outil d'imagerie aérienne qui va permettre de sauver des vies. Elle a elle aussi bénéficié d'un accompagnement lors de la résidence d'accélération l'an passé. Une expérience enrichissante dit Laurent Terramorsi : « La résidence a été véritablement un élément déclencheur. C'est là que j'ai pris conscience de la potentialité de notre projet. Je trouve que cette immersion est le format idéal. Ça correspond à des vertus que j'ai pu connaître à l'armée. C'est très intéressant sur le plan pédagogique, c'est ni trop long ni trop court. Le lieu est très agréable. Avoir un regard extérieur sur notre projet a été très important. Ce que l'on a appris nous a permis d'être mieux armés pour présenter notre projet par la suite. D'ailleurs, au sein de notre structure, nous envisageons de faire une résidence dans le même esprit, et destinée à notre équipe. La Corse, ce n'est pas que les parasols et les transats. Je crois véritablement en l'avenir des start-ups. Il y a beaucoup de potentiel sur l'île. On a une qualité de vie qui favorise la création » ■



Photo DR

pour cette résidence. Du fait de sa configuration géographique et son insularité, il est plus difficile de regrouper les talents ici. La résidence permet de réunir entrepreneurs et experts. D'autre part, le côté chaleureux proposé par la résidence fonctionne très bien ici. Les conditions sont optimales pour créer », estime-t-elle. « Depuis cinq ans, le programme a bien évolué. Les premières années, nous étions plus axés sur le côté critique, remettre en cause le modèle économique de la start-up. Désormais, nous sommes beaucoup plus tournés vers le concret. Par exemple, à l'issue de l'immersion, les start-ups repartent avec leur pitch deck, qui permet notamment de réaliser une présentation dans le cadre d'éventuelles levées de fonds, explique Mélanie. Le deuxième point d'amélioration se situe dans le coaching personnalisé qui nous proposons désormais. Les start-ups que nous recevons arrivent à des moments différents de leur vie et évoluent dans des secteurs très différents. Il faut pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chacune d'entre elles. Depuis 5 ans, je dirais que les mentalités ont un peu évolué. Cette année,

celles-ci évoquent moins l'idée de levée de fonds, ce qui était plus à la mode il y a encore quelques années. Avant, dans les médias, le succès des start-ups passait souvent par des levées de fonds. Là, on se rend compte que ce côté paillette commence à disparaître. Les projets sont plus réalistes, bien que toujours aussi innovants. » C'est aussi l'avis de Jean Leccia : « Cette année, j'ai trouvé les cinq start-ups très engagées. Les projets étaient bons et j'ai ressenti une vraie maturité chez les entrepreneurs. Même s'il n'y a pas de suivi officiel, nous prenons régulièrement des nouvelles. Nous réfléchissons d'ailleurs avec la M3E à proposer d'ici quelques mois une nouvelle session, plus courte, avec ces mêmes entreprises pour faire le point avec elles sur leur évolution. Une start-up est particulièrement fragile, c'est important de les accompagner ».

En attendant, la Corsican Tech est déjà à pied d'œuvre, puisque d'ici quelques semaines se tiendra à Bastia la dixième édition de Bastia Ville Digitale, qu'elle organise avec l'association Emaho. ■

Céline FORMALI

CARTON ROUGE ET CADRE NOIR

Après la remontada du FC Barcelone aux dépens du club de la capitale, Bernard Mabilie avait remonté les bretelles des joueurs du PSG: «*Plus payés que des putes de luxe et incapables de faire une passe!*» Saillie offensante pour ces dames. Nous parlons des mots de l'humoriste. Et non des saillies d'étalons-or boostés au pétrodollar, gens au port altier et à l'échine flexible, accros à la sueur d'un sous-prolétariat et à celle de l'entrefesson d'hôte prestataire de service dans les hautes sphères du demi-monde.

Dans le monde des fouteux, le ballon rond roule et cahote en terrain de plus en plus gras. Le 13 septembre, jour de Classico sans gala, les heureux abonnés d'une chaîne cryptée ont pu voir Di Maria (PSG) cracher sur Alvaro (OM). Dans son bassin de radoub, bien calée dans sa ligne d'eau, mais rechignant à se mouiller, la ministre des Sports n'a pas commenté ce geste, pourtant authentique chef-d'œuvre de technique footballistique. Olivier Véran non plus. La pituite de Di Maria? Simple mouvement d'humeur. À oublier. Silence! On tourne la page... À ceci près, tout de même: comment, par les temps qui courent et les footballeurs qui trottent, peut-on empêcher de 135 € le quidam qui piétonne sans masque et rester de marbre face à un geste contraire à l'hygiène élémentaire? Ne faut-il pas se demander si un joueur positif à la Covid-19 durant la semaine avant le classico est en droit de glavioter sur son voisin de pelouse immédiat? Pareil comportement ne vous semble-t-il pas relever d'une mise en danger de la vie d'autrui? Critique aisée, comme d'hab... Faudrait aller au fond des choses avant de bavasser.... Et surtout proposer des mesures efficaces. Ce qui n'est pas donné à tout un chacun! Heureusement, il est des Français qui cogitent, eux. Alain Minc, rendons-lui cette justice, avait fait part, en 2010, de ses idées de génie. N'avait-il pas qualifié de «luxe» le coût des frais d'hospitalisation des personnes très âgées?* Engeance dont l'entretien, aussi coûteux qu'inutile, étouffe encore et toujours une économie hexagonale en quête de son espace vital.

Il se dit ça et là que Minc, ex-conseiller de Sarkozy, aurait désormais l'oreille de Macron. À l'heure où l'on mutile et achève les chevaux et où des jouvencelles en mal de crop tops et en crise de nombrilisme se permettent d'interpeller et d'agacer le Maître qui a bien d'autres chats d'un autre âge à fouetter, pour les seniors à la date fraîcheur dépassée, les temps ne sont pas à espérer des lendemains qui chantent. Pas même d'une voix chevrotante. Achtung! Achtung! Avec tes haut-le-cœur et tes bas à varices, tes orthèses et prothèses, stomisé ou pacemakerisé, en chaise roulante, en fauteuil électrique, avec ou sans déambulateur, cours vite, camarade cabossé par la vie, élimé, déchiré, peu ou prou ravaudé, le boute-selle vient de sonner! Si les chiens nous débusquent, l'hallali suivra. ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

*Sur France Info, Parlons net, le 7/05/2010.

VA TE RHABILLER, MARIANNE!

Edmond Kirazian, alias Kiraz, s'en est allé le 11 août dernier. Selon sa compagne, «il ne retenait du monde que ce qui le ravissait». Aussi aimait-il dessiner ces Parisiennes qu'il comparait à des libellules, créatures longilignes aux yeux immenses qui, légères et le plus souvent court vêtues, traversaient la vie avec une tranquille assurance; délurées et pourtant incroyablement fraîches, presque ingénues. Femmes objets, diront certains. C'est une façon de voir les choses, l'autre étant de considérer que ces belles aux jambes interminables étaient le porte-étendard sinon idéal, du moins idéalisé, des libertés fraîchement acquises, durement gagnées et, on le constate à présent, bien précaires. Aujourd'hui, les libellules sont renvoyées au vestiaire, parfois sans ménagement; sommées selon les cas de revêtir la livrée de la bête à bon dieu ou celle de la punaise pudique. Et ce dans l'arbitraire le plus total. Avec, qui plus est, la bénédiction plus ou moins implicite de simples citoyens ou d'élus. On attend toujours un mot de la ministre de la Culture sur la manière dont le musée d'Orsay a refoulé une visiteuse dont le décolleté, s'il n'avait pourtant rien de vertigineux, mettait un peu trop en valeur une poitrine généreuse. Mais à l'évidence, Mme Bachelot réserve plutôt ses saillies aux médecins qui se sont retrouvés à poil face à la Covid-19. On comprend mieux, en revanche, pourquoi il est si difficile d'appliquer la parité de salaire homme-femme puisqu'on en est à présent, à longueur de bermuda égale, à valider la discrimination entre filles et garçons dans certains établissements scolaires. Au principe d'égalité républicaine, M. Blanquer a préféré le concept de «tenue républicaine». Qu'il s'est bien gardé d'expliciter, oubliant commodément qu'en d'autres temps, il était un des rares élèves à poser pour la photo de classe en short court, révélant des cuisses fluettes et des genoux pointus mais d'airain: on ne saurait nier qu'ils ne tremblent jamais, même lorsqu'il s'agit d'énoncer des propos qu'on sait voués à être démentis par les faits ou ses collègues dans les heures qui suivent. Sa trouvaille a sans doute plu aux trois lâches qui ont molesté une étudiante dont le tort était de porter une jupe; après tout, entre cocard et cocarde, il n'y a jamais qu'un «e», marque d'un féminin de plus en plus mal famé. Ces rappels de plus en plus oppressants à la tenue, cette obsession montante pour l'absence ou la présence suggérée d'un soutien-gorge, la longueur d'une jupe ou l'épaisseur d'une bretelle de corsage sont frappés au coin de la tartufferie. Une tartufferie bien républicaine. Car on ne craint pas d'user et abuser de la nudité féminine... pourvu qu'il s'agisse de la cuisse haut dévoilée de la Marseillaise de Rude, des décolletés souvent abyssaux de certaines Marianne (dont on notera qu'aucune n'affiche un modeste 85 B) exposées au Sénat ou dans les mairies de France et bien sûr de la Liberté de Delacroix qui, en bonne citoyenne, a préféré conserver son bonnet phrygien plutôt que de remiser ses seins. Puisqu'il semble, au pays du «en même temps», que le mode de vie Amish soit finalement un modèle acceptable lorsqu'il s'agit d'imposer des canons vestimentaires aux filles, on attend, sans trop d'impatience, le moment où, par souci de cohérence, on se mettra en devoir de ramener toutes ces égéries à plus de modestie et de pudeur. Rhabillez les Mariannes... ou lâchez-nous les bretelles spaghetti! ■

Elisabeth MILLELIRI

Vivre avec

Il y a encore quelques mois, les discours se voulaient guerriers contre un ennemi invisible, insaisissable et qui progressait [dixit Emmanuel Macron - discours du 16 mars 2020].

Presque sept mois plus tard, les batailles se poursuivent sur de nombreux terrains. Terrain scientifique pour tenter de contrer les attaques de ce virus toujours incontrôlable ou terrain économique pour éviter l'implosion sociale. Sans oublier ces autres affrontements moins visibles, plus spéculatifs sur les marchés financiers pour ceux en quête d'un nouveau Graal synonyme de renommée internationale mais aussi d'embellies monétaires. Au quotidien, dans les rues des petits villages reculés ou sur les boulevards de grandes agglomérations, la lutte s'exprime avec ces masques portés, volontairement par souci de l'autre ou par peur de cette contravention qui sera dressée pour non respect de décisions préfectorales.

Il fut un temps où nous avons cru ou fait semblant de croire qu'il fallait pour se battre contre un virus faire corps ensemble et, que la victoire était à la simple portée de nos masques. Mais aujourd'hui changement de stratégie ou de perspective. On se prépare à ne plus vivre contre mais avec l'ennemi qui vit sur notre territoire et se multiplie au gré de nos déplacements sur n'importe quelle carte géographique. Après avoir apprécié ou éprouvé le «vivre ensemble» durant le confinement, le «vivre avec» devient indissociable de nos libertés retrouvées. Nombreux sont les discours politiques, médiatiques qui se font l'écho de ce glissement sémantique comme si c'était une nouvelle manière de combattre. Mais ce «vivre avec» ne faudrait-il pas tout simplement l'appréhender comme une vraie victoire aussi petite soit-elle. Victoire sur nous-même, sur cette supériorité humaine revendiquée à tort et à travers alors qu'elle n'est qu'un leurre déployé pour nous rassurer sur un pouvoir d'avoir mais pas d'être.

Un «Vivre avec» pour accepter ne serait-ce que le temps de cette crise que l'homme ne peut pas tout, qu'il n'est rien face aux éléments naturels qui se déchainent contre lui alors qu'il est parfois à l'origine de leur déferlement; pour admettre qu'il n'est, lui aussi, que chose dans certaines circonstances face à des agents invisibles, minuscules.

C'est peut-être ce que nous enseigne cette crise sanitaire. Accepter cette victoire même si elle peut avoir un gout amer. Vivre avec ce virus et ceux qui lui succéderont. Accepter nos faiblesses et nos forces singulières et plurielles qui entremêlées nous permettent en fin de compte de «vivre avec» dans un même ensemble. ■

Dominique PIETRI



CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 16/09/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LE LENTISQUE
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : Village de Caldarelo, 20131 Pianotolli-Caldarelo

OBJET : La création, l'aménagement, l'entretien d'espaces verts, la décoration extérieure, l'installation de clôtures et de portails ; l'élagage, le débroussaillage ; le terrassement, l'enrochement
DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 30 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Guillaume MANAUT, Village de Caldarelo, 20131 Pianotolli-Caldarelo

DIRECTEUR GENERAL : Pierre MANAUT, Lieudit ARBITRO, 20131 Pianotolli-Caldarelo

IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/09/2020, il a été constitué une SCCV dénommée :

FUNTANELLA

Sigle : FTA

Siège social : Lieu-dit Orto, 20167 Sarrola-Carpolino
Capital : 6.000 €

Objet : Opérations immobilières. Achat de terrains, construction et vente de logements

Gérant : M. YVES MORY Yves, 349 Route R.D.96, 13710 Fuveau
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/09/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

A MANDULELLA

Siège social : chez Sansone, Lot les Terres Marines, Portigliolo, 20138 Coti-Chiavari

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition, la vente, la gestion, la location, de tous biens immobiliers

Gérant : Mme SANSONE ELISABETTA Route de la Rocade, Rés Trabacchina, Bat A, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 04

B & A SERVICES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 5000 Euros

8, Rue Félicien Marchi, 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 Septembre 2020, à Sartène, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : B & A SERVICES

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : L'activité de gouvernance et autres services personnels de proximité aux particuliers et aux entreprises comme l'intendance de maison, le petit entretien ménager, et le soin de la blanchisserie.

Siège social : 8, Rue Félicien MARCHI - 20100 Sartène

Durée : 60 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 5000 euros

Président : Madame NIVIERE Béryl, Emmanuelle. Née le 28 Décembre 1991 à Marseille 6ème [13]. Demeurant à Sartène [Corse-du-Sud] 8, Rue Félicien Marchi

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 16-09-20, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CORSICA ANTICA

Siège social : Route de Bastia, Hangar Saint Antoine, 20137 Porto-Vecchio
Objet social : Vente de matériaux, de mobilier, d'objet de création anciens et neufs.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1200 euros

Gérance : M. Antoine-Dominique, Alain MAISETTI, Lieu-dit Gialla, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 28/08/20, il a été constitué une SAS dénommée PERAZZI CONSULTING.

Siège social : Fornace, 20246 San-Gavino-di-Tenda. **Capital :** 100 €. **Objet :** la réalisation de toutes prestations de conseils, d'apports d'affaires, d'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations publiques, para-publiques, et associatives en France et à l'étranger en matière de stratégie, gestion, management, recrutement, formation, ingénierie informatique, logistique, marketing, communication, vente et finance.

Président : M. PERAZZI Jean-Philippe, 280 chemin des Cabrières, 06250 Mougins. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 07



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 14 septembre 2020, déposé au SPFE de BASTIA, le 17 septembre 2020, il a été constituée une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : FLORSINI

Siège social : Saint-Florent (20217) route de la Cathédrale.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : La société a pour objet : «L'exploitation de tout fonds de commerce d'hôtel et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement».

Capital social : 1.251.000,00 Euros

Apport en numéraire : 360,00 Euros

Apport de fonds de commerce : 142.000,00 Euros

Apport en nature : SAINT-FLORENT (20217) les parcelles de terre AE-277, AE-278 et AE-279 et le bâtiment à usage d'hôtel y édifié évalués 1.108.640,00 Euros

Gérant : Monsieur Maxime ORSINI demeurant à Saint-Florent (20217) Route de la Cathédrale, Hôtel Maxime.

Cessions libres : Les cessions entre associés sont libres.

Agrément : L'agrément est donné avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Pour avis, Le Notaire.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

La SAS TAF a été constituée. **Capital :** 300 € **Siège :** Chemin Des Glycines, Immeuble Le Greco, Entrée A, 20000 Ajaccio

Objet : Réalisation d'enduit de façade projeté, pose de tous revêtements de surface en bois (façades, terrasses) et placage pierre, réalisation de gouttières alu et couvertines, de peinture intérieure et de petits travaux de maçonnerie divers

Durée : 99 ans **Président :** José Luis Dos Santos Ferreira. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Agrément** préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. RCS : Ajaccio.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/09/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

ADM'IN ISULA

Siège social : Maison Colonna - Rue principale - Lieu-dit PERU - 20239 MURATO

Capital : 100 € **Objet social :** Services de gestion administrative

Président : Mme CALVELLI Alexia demeurant Maison Colonna - Rue principale - Lieu-dit PERU - 20239 MURATO élu pour une durée de 99 ans. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 10

SOL BETON DECO

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 4000 euros

Siège social : Vix - RN 198

20240 Ventiseri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10/09/2020 à Ghisonaccia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SOL BETON DECO

Siège : Vix - RN 198 - 20240 Ventiseri

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Objet : Tous travaux de revêtements des sols et des murs

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur FERREIRA GOMES JANNICK, demeurant Vix - RN 198 - 20240 Ventiseri

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 11 septembre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PINZUTELLA,

SIEGE SOCIAL : chemin Pinzutella, Calvi [Corse]

OBJET : La création d'oeuvres artistiques sur tous supports notamment en peinture, sculpture, et plastique.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 10.000 euros

PRESIDENT : Monsieur Julien MARINETTI - GALBY, demeurant 1 rue de l'Université, PARIS (75007),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/09/2020, il a été constitué une Société Civile dénommée :

SCA CHJUSELLA

Siège social : Capo Di Lecci, lieu-dit Isolottu, 20137 LECCI

Capital : 1000 €

Objet social : acquisition d'un terrain à bâtir à san gavino di carbini [20170], construction et aménagement sur ce terrain de deux immeubles, la division du terrain en fractions destinées à être attribuées aux associés, gestion

Gérance : M LECA Dominique demeurant Capo Di Lecci, lieu-dit Isolottu, 20137 LECCI

M Casanova Sonny demeurant Route Capu, 20137 LECCI

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

IN CASA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2500 euros
Siège social : Lieu-dit "Villa U Tempu",
20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTELICACCIA du 17/09/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée **Dénomination** : IN CASA **Siège** : Lieu-dit "Villa U Tempu", 20129 BASTELICACCIA **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 2500 euros **Objet** : L'exploitation directement ou indirectement de Résidences de Services et ou Autonomies en fournissant des services notamment de restauration, de surveillance et d'accueil, d'animation culturelle, de divertissements, d'activités sportives, de blanchisserie, de ménage, d'entretien, d'hygiène, de beauté, de location de chambre d'hôtes et d'appartements, ainsi que tout autre service visant au confort et à la sécurité des résidents ; La participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher d'une manière quelconque à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, d'achat ou de vente de biens mobiliers ou immobiliers et droits incorporels, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou de toutes autres manières quelconques ; La souscription, l'acquisition par voie d'apports ou autrement, la détention de droits sociaux ou de valeurs mobilières émis par des sociétés ayant pour objet l'exploitation de Résidences avec services et ou autonomie et la gestion de ses participations et de son portefeuille de titres et de valeurs mobilières ; La réalisation de toutes études, expertises et prestations notamment d'ordre économique, social, technique, juridique, immobilier, commercial, administratif, financier et fiscal se rapportant aux activités des résidences avec services ; L'acquisition et la détention de tous biens ou droits immobiliers ou droits sociaux de toutes sociétés immobilières et la gestion de ces biens ou droits, ainsi que la détention et la gestion de toutes immobilisations utiles à son exploitation ; et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation et de favoriser le développement de la société en France ou à l'étranger. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Marie-Julie DEMEDARDI, demeurant VILLA U TEMPU, 20129 BASTELICACCIA **Directeur général** : Frédéric MONDOLONI, demeurant HOTEL MONDOLONI, 20146 SOTTA. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

U REBINCU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social :
19 Rue Luce de Casabianca
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 11 Septembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : U REBINCU **Siège social** : 19 Rue Luce de Casabianca - 20200 Bastia **Objet social** :
- La propriété, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaires par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ainsi que toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement.
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. **Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1000 euros **Gérante** : Madame ROSSI épouse CIONI Priscilla, née le 27 Novembre 1983 à BASTIA, demeurant Résidence Le Village - Lieu-Dit Piedpiaghja - 20600 Furiani. **Immatriculation de la société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.



DEPOSEZ
vos annonces :
al-informateurcorse@orange.fr

LES CLEFS DE BONIFACIO**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bonifacio le 27/07/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : SAS **Dénomination** : LES CLEFS DE BONIFACIO **Siège Social** : BONIFACIO [20169] Chemin Parisi **Objet** : La conciergerie privée et de luxe auprès des particuliers et des professionnels, la gestion des ventes de ces prestations sur un site internet et plus généralement, et accessoirement l'entremise en affaire, apporteur d'affaires. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio **Capital** : 1000 euros **Présidence** : Mery NAOURI, demeurant Chemin Parisi à Bonifacio [20169] **Cession d'actions** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaire et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives.

Pour avis,

LUMIERE CORSE

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de : 1000 Euros
Monte Rosso
Lieu-dit du Haut du Hameau
20166 Albitreccia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 Septembre 2020, à Albitreccia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : LUMIERE CORSE **Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle **Objet** : L'étude et le suivi d'éclairage architectural, mise en valeur de monuments ou d'habitations. **Siège social** : Monte Rosso - Lieu-dit du Haut du Hameau - 20166 Albitreccia **Durée** : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio **Capital social** : 1000 euros **Président** : La SAS CORSE ELECTRICITE, Sise à Monte Rosso - Lieu-Dit du Haut du Hameau - 20166 ALBITRECCIA, Immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N°888 707 783, Représentée par son président M. POLI Alexandre, Paul, Benoît, Né le 16 Janvier 1984 à VILLEURBANNE [69100]. Demeurant Monte Rosso - Lieu-dit du Haut du Hameau - 20166 ALBITRECCIA **Accès aux assemblées et vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Transmission des actions** : Cession libre des actions. **Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio**

Pour avis,

U MULINU

Société Civile Immobilière
Au capital de 2500 euros
Siège social : Lieu-dit "Villa U Tempu"
20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sotta du 17/09/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : U MULINU **Siège social** : Lieu-dit "Villa U Tempu", 20129 BASTELICACCIA **Objet social** : L'acquisition, l'aménagement, la vente, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 2500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Frédéric MONDOLONI **Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

DOMOTIQUE CORSE

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de : 1500 Euros
Monte Rosso
Lieu-dit du Haut du Hameau
20166 Albitreccia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 Septembre 2020, à Albitreccia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : DOMOTIQUE CORSE **Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle **Objet** : L'étude, le suivi, l'intégration ainsi que la programmation de tout protocole domotique et création de salle de cinéma privée. **Siège social** : Monte Rosso - Lieu-dit du Haut du Hameau - 20166 Albitreccia **Durée** : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio **Capital social** : 1500 euros **Président** : La SAS CORSE ELECTRICITE, Sise à Monte Rosso - Lieu-Dit du Haut du Hameau - 20166 ALBITRECCIA, Immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N°888 707 783, Représentée par son président M. POLI Alexandre, Paul, Benoît, Né le 16 Janvier 1984 à VILLEURBANNE [69100]. Demeurant Monte Rosso - Lieu-dit du Haut du Hameau - 20166 ALBITRECCIA **Accès aux assemblées et vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Transmission des actions** : Cession libre des actions. **Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio**

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : CMA EXPERT HABITAT **Forme** : Société par Actions Simplifiée (SAS) **Siège social** : 10 Bd Dominique Paoli, 20090 Ajaccio **Objet** : Toutes opérations commerciales concernant tous matériaux et matériels pour le bâtiment et l'habitation. **Durée** : 99 ans **Capital** : 1000 euros **Président** : de Gentile Charles-Laurent **Directeur général** : Pierre André **Immatriculation** : Au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/09/2020, il a été constitué une SASU dénommée : **RIDER 80** **Siège social** : 358 Saint Cyprien, 20137 Lecci **Capital** : 1.000 € **Objet** : Vente de pièces / Accessoire neuve / occasion + réparation motocycle **Président** : Mme Peggy GACON, Lot 4, civa Tagglio Rosso, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio. **Admissions aux assemblées et droits de vote** : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agréments** : Actions librement cessibles entre associés uniquement. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/09/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

ZEBIR

Siège social : 14 rue François Pietri 20090 Ajaccio
Capital : 500 €

Objet : Toutes activités de travaux de maçonnerie générale concernant le gros-œuvre et le second-œuvre, la réalisation de travaux publics (VRD), de travaux de rénovation ou d'entretien d'immeubles, appartements, bureaux auprès de sociétés, entreprises et particuliers.

Président : M. ZEBIR Kadda 14 rue François Pietri, 20090 Ajaccio

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 24/08/2020, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ANRO,

Siège social : C/Co Castellani Romei Matériaux - Centre commercial Saint Joseph - BP 588 - 20090 Ajaccio [Corse].

Objet : L'acquisition, la vente par tous moyens et notamment par voie, d'achat ou autrement, la construction, l'installation, l'aménagement, de tous biens immobiliers ou terrains.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Capital fixe de 1000 euros
Gérance : Monsieur Emmanuel ROMEI, demeurant Résidence les Genets d'Alzo, bât.3, 20090 Ajaccio [Corse],

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 22/09/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI SALAZIE

Siège social : Domaine de la Casinca Chemin U Suale - Lieu-dit Querciolo - 20213 SORBO-OCAGNANO
Capital : 400 €
Objet social : Achat, détention, administration, restauration, construction de tous immeubles, mise à disposition gratuite au bénéfice de tout ou partie des associés et (ou) leur mise en location
Gérance : Mme CATTEZ MONIQUE demeurant Domaine de la Casinca - Chemin U Suale - Lieu-dit Querciolo - 20213 SORBO-OCAGNANO ; M. HASBROUCQ PATRICE demeurant Domaine de la Casinca - Chemin U Suale - Lieu-dit Querciolo - 20213 SORBO-OCAGNANO
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/09/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

PAOLI ELETTRICITA

Siège : SAS

Siège social : 63 Allée du Taravo - La Confinia 1 - Mezzavia - 20167 AJACCIO
Capital : 500 €
Objet social : L'électricité générale, domestique et industrielle, la géothermie et les énergies renouvelables, la climatisation, le chauffage, la ventilation, l'alarme incendie et intrusion, l'achat ou vente ou location et installation de tous matériels électriques, électroniques et toutes prestations se rapportant aux activités ci-dessus.
Président : M PAOLI Pascal demeurant 63 Allée du Taravo - La Confinia 1 - Mezzavia - 20167 AJACCIO élu pour une durée illimitée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/09/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

LB COURTAGE

Siège social : 10 Bld Auguste Gaudin, 20200 BASTIA
Capital : 3000 €
Objet social : COURTAGE EN ASSURANCES
Président : M GIORGI BORROMEE demeurant 10 Bld Gaudin, 20200 BASTIA élu pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/07/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

PMH
Siège social : 17 quartier Bartaccia, route de la Corniche, 20110 Propriano
Capital : 1.000 €
Objet : Restaurant, Hôtellerie, débit de boisson, Tourisme, L'exploitation de restaurant, débit de boisson et de tous fonds liés à l'activité touristique.

Président : M. PIANELLI Jean-François, paul 12 quartier Bartaccia, route de la Corniche, 20110 Propriano
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION
GERANT**

N° 27

LE PANCARE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.500 €

Siège : 9 cours Nicoli - 20090 Ajaccio
522304344 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGO du 31/08/2020, il a été décidé de :

- Prendre acte du départ du Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable LUCCHINI Mathieu décédé. Mention au RCS d'Ajaccio.



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire de la société "SCI ARMONIA" société civile, au capital de 1524,49 euros, dont le siège social est à BASTIA [20200] villa De Moro, quartier Paratojo, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°379 462 708, du 18 août 2020, il a été décidé le remplacement du gérant.

Ancien gérant : Monsieur Antoine DE MORO demeurant à BASTIA [20200] résidence Le Desk, rue Paratojo né à AJACCIO le 17 octobre 1962.

Nouveau gérant : Monsieur Déléo DE MORO demeurant à L'ILE-ROUSSE [20220] villa Virgilia, lieudit Lenza, Purgatorio, né à AJACCIO le 31 mai 1966.

L'article 16 «NOMINATION» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Bastia
Pour avis, Le Notaire.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 29

ACITEK

Société par Actions

Simplifiées Unipersonnelle

Au capital de 300.500 euros

RCS Draguignan 849 697 768

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social du 1182 Chemin des Maures, 83440 CALLIAN [ancienne adresse] à l'adresse suivante Résidence Horizon Bleue, Bât A, Voie Romaine, 20137 PORTO-VECCHIO [nouveau siège social] à compter du 10 septembre 2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 30



Dénomination :

MOSKITOFREE.DISTRIBUTION.

Forme : SAS

Capital social : 50000 euros

Siège social : 31 Rue des Vergers

78580 Les Alluets-Le-Roi

849904586 RCS Versailles

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une décision en date du 3 septembre 2020, l'associée unique a décidé, à compter du 3 septembre 2020, de transférer le siège social à Route de Bocca Dell' Oro, 20137 PORTO-VECCHIO.

Modification de l'article 4 des statuts VERSAILLES.

Présidente : Madame Aline MENIN, demeurant 10 Via Bovasca, ROVIO [SUISSE].

LES MARRONNIERS

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : La Testa - Quartier Nivalli

20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 18 avenue Wilson, 25200 MONTBELIARD à La Testa - Quartier Nivalli - 20144 SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT sous le numéro 444 189 831 RCS BELFORT fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 22/11/2002, a pour objet social l'acquisition de biens immobiliers et un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire. La gérance est assurée par Monsieur Christian REPIQUET demeurant La Testa - Quartier Nivalli - 20144 SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

RSK

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RSK au capital de 1000 euros immatriculée au RCS d'AJACCIO 812 600 351 a décidé de transférer le siège social de ROUTE DE BONIFACIO, 20137 PORTO-VECCHIO à IMMEUBLE POLI, AVENUE GEORGES POMPIDOU, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 01/08/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le gérant.

N° 33

T.D.S

[Transport Déménagement Service]

SARL au capital social de 2500 €

Rés les Jardins du Fango - Bât B

20200 Bastia

Siret 53875690900015

Suite à l'AGE du 31/08/2020, l'associé unique a décidé de procéder au transfert de siège social de la société à «1 Lotissement de l'Orée du Lancone - 20620 Biguglia» à compter du 31/08/2020.

Pour avis.

N° 34

**RENOVATION
MACONNERIE SERVICE
(R.M.S)**

S.A.S.U. au capital variable de 4000 €

Résidence le Verger - Bât A

20620 Biguglia

Siret 87827943900011

Suite à l'AGE du 31/08/2020, l'associé unique a décidé de procéder au transfert de siège social de la société à «1 Lotissement de l'Orée du Lancone - 20620 Biguglia» à compter du 31/08/2020.

Pour avis.

KANAF

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 6 Place de la Madeleine
75008 Paris-792569956 RCS Paris

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 janvier 2020, il a été décidé de transférer le siège social du 6 place de la Madeleine - 75008 PARIS à Le Château - 20232 OLMETA DI TUDA, à compter du 1er janvier 2020. Les Gérants restent Monsieur Ragdan EL AKABI, demeurant Flat 231 The Quadrangle Tower Cambridge - Square Londres W22PJ - Royaume Uni et Monsieur Karim EL AKABI, demeurant 2 Aymler Road N20BX - Londres Royaume Uni. **Objet :** l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un ensemble immobilier situé à Olmeta Di Tuda (Haute Corse) 20232 Le Château.

Durée : 99 ans jusqu'au 18/04/2112. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

**PERICIC & FILS
CONSTRUCTIONS**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lot Bois de Sarrume
20167 Valle di Mezzana
RCS Ajaccio 853 680 403

Aux termes d'une assemblée en date du 01/09/2020, les associés de la société par actions simplifiée PERICIC & FILS CONSTRUCTIONS, ont décidé de transférer le siège social du Lot Bois de Sarrume, 20167 VALLE DI MEZZANA au Lieu-dit "Michel Ange" - 20167 AFA à compter du 01/09/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**DESIGN HABITAT
CONSTRUCTION**

SASU au capital minimum de 1000 €
Siège social : Empire Cowork
Pole de Suertello II
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 878791458

Par décision de l'associé Unique du 01/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social au ABBE, 539 AVENUE JEAN PROUVE, 30900 NÎMES à compter du 01/09/2020. Radiation au RCS d'AJACCIO et immatriculation au RCS de NÎMES.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL****L'ARBOUSIER**

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège : 585 Bld Marie Jeanne Bozzi
Porticcio - 20166 Porticcio
407668250 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 31/01/2020, il a été décidé de réduire le capital social 3.811,45 €, le portant ainsi à 3.811 €. Mention au RCS d'Ajaccio.

« I S J »

Société Civile Immobilière
Au capital de 3.118.000 Euros
Ramené à 3.118 Euros
Siège Social : chez Monsieur PERRINO
Résidence Parc Impérial - Le Trianon
Route des Cèdres - 20000 Ajaccio
R C S : Ajaccio 825 222 847

**AVIS DE REDUCTION
DEFINITIVE DE CAPITAL
NON MOTIVEE
PAR DES PERTES**

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 août 2020, enregistrée au SPFE d'Ajaccio, le 17 septembre 2020 a adopté les résolutions proposées aux termes desquelles :

- Réduction du capital social de 3.118.000 € actuel de 3.114.882 € pour le ramener à 3.118 € par voie de réduction du nominal de 100 € à 0,10 € ; le produit de cette réduction au nominal sera affecté aux associés à raison de 99,90 Euros par part ancienne, par inscription en compte courant d'associé, cette réduction est devenue définitive. - L'article 8 des statuts relatifs au capital social est modifié ainsi :

Ancienne rédaction :
Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS CENT DIX HUIT MILLE (3.118.000 €)

Il est divisé en 31.180 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 31.180

Les parts composant le capital initial sont souscrites de la manière suivante :
- Les 31.150 parts, numéros 1 à 31.150 par la communauté universelle formée par Monsieur Paul RUAULT et Madame Marie-José RUAULT. Ci 31.150 parts
Lesdites parts réparties ainsi qu'il suit :
- Les 15.575 parts, numéros 1 à 15.575 à Monsieur Paul RUAULT. Ci 15.575 parts.
- Les 15.575 parts, numéros 15.576 à 31.150 à Mme Marie-José RUAULT. Ci 15.575 parts.

- Les 10 parts, numéros 31.151 à 31.160 par Madame Isabelle RUAULT. Ci 10 parts.

- Les 10 parts, numéros 31.161 à 31.170 par Madame Stéphanie RUAULT. Ci 10 parts.

- Les 10 parts, numéros 31.171 à 31.180 par Monsieur Julien RUAULT. Ci 10 parts.
Total égal au nombre de parts composant le capital initial : ci 31.180.

Les parts sociales ne peuvent pas être représentées par des titres négociables. Etant observé que, consécutivement au décès de Monsieur Paul RUAULT le 30 décembre 2017, ses 15.575 parts ont été transmises exclusivement à Madame Marie-José RUAULT son épouse en raison de la clause d'attribution intégrale de communauté, ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété dressé par Maître Olivier LE HAY, Notaire à Ajaccio le 1er mars 2018.

Nouvelle rédaction :
Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLE CENT DIX HUIT EUROS (3.118 €)

Il est divisé en 31.180 parts de 0,10 euro chacune, numérotées de 1 à 31.180

Les parts composant le capital initial sont réparties de la manière suivante :

- Les 31.150 parts, numéros 1 à 31.150 à madame Marie-José RUAULT ; Ci 31.150 parts

- Les 10 parts, numéros 31.151 à 31.160 à madame Isabelle RUAULT ; Ci 10 parts.

- Les 10 parts, numéros 31.161 à 31.170 à madame Stéphanie RUAULT ; Ci 10 parts.

- Les 10 parts, numéros 31.171 à 31.180 à monsieur Julien RUAULT ; Ci 10 parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital initial : Ci 31.180.

Les parts sociales ne peuvent pas être représentées par des titres négociables. Les formalités légales seront déposées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance,

**« SARL CROISIER'A II**

Siège social : Firo du Macchia
Bât B5 - 20200 Bastia
RCS : 448 129 163
Capital social de 8000 €

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2020, la collectivité des associés a décidé une réduction du capital social d'une somme de 5040 euros par voie de rachat de 62 parts sociales de 81,29 euros de nominal. Cette réduction du capital social devenue définitive ainsi que le constate un procès-verbal de la Gérance établi le 7 septembre 2020, enregistré au SPFE de BASTIA le 14/09/2020 et entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 8000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 2960 euros »

J.M.L

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500,00 euros
Siège social : Lotissement Pasqualini
Lieu-dit Vergale - 20290 Lucciana
484 228 051 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05 juin 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 11 septembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 3.600 euros, pour être ramené de 7.500 euros à 3.900 euros par rachat et annulation de 36 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

* ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à sept mille cinq cents [7.500 euros]."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à trois mille neuf cents [3.900 euros]."

De plus, aux termes d'une délibération en date du 05 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée J.M.L. a décidé de transférer le siège social du Lotissement Pasqualini ; Lieudit Vergale, 20290 LUCCIANA à Avenue de la Libération, Lupino, 20600 BASTIA, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**EARL U CEPPU**

Au capital de 100.000 euros
Siège social : Hameau Saint Antoine
20240 Ghisonaccia
Inscrite Au RCS Bastia
sous le n° 495 310 807

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 4 septembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 49.000 euros, pour être ramené de 100.000 euros à 51.000 euros par rachat et annulation de 4900 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

* ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à 100.000 euros"

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à 51.000 euros"

Pour avis,
La Gérance.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES****Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par décision du 28 août 2020, les associés de la société « CASTELL'MARE », SAS au capital de 8000 euros, dont le siège social est situé Baie de Santa Giulia, CS 30102, 20538 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 347 384 414], ont décidé de nommer Monsieur Xavier GOUR, demeurant Monticello, 20135 CONCA, en qualité de Président, à compter du même jour pour une durée indéterminée, en remplacement de la société T.A.C. représentée par Monsieur Antoine ALBERTINI, démissionnaire. Ce changement de dirigeant n'entraîne pas de modification statutaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

SARL OWLS BAR

SARL au capital social de 100 €
Lieu-dit A Villa - 20217 Saint-Florent
RCS Bastia 828860064

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/05/2020 M. Alex Franceschi demeurant Route d'Oletta, 20217 Saint-Florent a cédé à M. Patrice Alessandrini demeurant 20217 Saint Florent Casta 18 parts sociales détenues dans la SARL OWLS BAR sus désignée et à M. François VINCENSINI 18 parts sociales détenues dans la SARL OWLS BAR sus désignée.

Les statuts ont été modifiés. Mention sera portée au RCS de BASTIA Aux termes d'une AGE en date du 18/05/2020 nomination de M. Patrice Alessandrini et de M. François VINCENSINI en qualité de gérants en remplacement de M. Alex Franceschi. Les statuts ont été modifiés. Mention sera portée au RCS de Bastia.

« DELFINA »

Société Civile Immobilière
Au capital de 369.000 Euros
Siège social : Ile de Cavallo
Baie de Zéri - 20169 Bonifacio
RCS : Ajaccio 394 995 286

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

Aux termes des résolutions adoptées par les associés le 26 juillet 2020, il a été pris acte de :

- La démission de Monsieur Gianni DELPORTO de ses fonctions de gérant ;
 - La nomination aux fonctions de gérant de Monsieur Pietro DELPORTO sans limitation de durée ;
 - L'agrément de Messieurs Paolo DELPORTO et Giovanni DELPORTO en qualité de nouveaux associés ;
 - La modification de la raison sociale initiale « Société Civile Immobilière DELFINA », devenant « DELFINA » ;
 - La durée de la société initialement de 30 ans expirant le 09/5/2024, portée à 99 ans ;
- Les associés ont adopté les statuts refondus comportant lesdites modifications, sans changement de l'objet social.

Pour avis, la gérance.

N° 46

SASU PRENIUM INVEST

Sasu au capital de 1040 €
Siège social : Boulevard Benoite Danesi
Résidence Artois - 20200 Bastia
848 728 028 RCS Bastia

Le 15/09/2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : gestion administrative de société / achat et revente de part sociale.
Dépôt : RCS Bastia.

N° 47

SCI THIRY

SCI au capital de 137.204 €
Siège social : Villa les Bougainvilliers
20145 Sari-Solenzara
325 919 835 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 21/09/2020, il a été décidé de :

- transférer le siège social au Villa les Bougainvilliers, Strada Bella Dona, le Belvédère, 20145 SARI-SOLENZARA.
 - nommer co-Gérante Mme CAVATORTA Chantal, Villa les Bougainvilliers, Strada Bella Dona, 20145 SARI-SOLENZARA.
- Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 48

SCI LE MAIL

SCI au capital de 1.524 €
Siège social : Immeuble Morazzani
20145 Sari-Solenzara
418 493 755 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 21/09/2020, il a été décidé de :

- transférer le siège social au Villa les Bougainvilliers, Strada Bella Dona, le Belvédère, 20145 SARI-SOLENZARA.
 - nommer co-Gérante Mme CAVATORTA Chantal, Villa les Bougainvilliers, Strada Bella Dona, 20145 SARI-SOLENZARA.
- Mention au RCS d'Ajaccio.

SARCOBAT FACADES

SARL au capital de 51.000 €
Siège social : Santa Barbara
20100 - Sartène
B 818 662 223 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date 15 Septembre 2020, la résolution suivante a été adoptée :

- 1°/ La dénomination sociale de la société a été modifiée comme suit :
- Ancienne mention : la dénomination sociale est : « Sarcobat Facades »
- Nouvelle mention : la dénomination sociale est : « Sarcobat 2A »

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 50

SCI CLOVIS

SCI au capital de 15.244 €
Siège social : Villa les Bougainvilliers
20145 Sari-Solenzara
350 730 800 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 21/09/2020, il a été décidé de :

- transférer le siège social au Villa les Bougainvilliers, Strada Bella Dona, le Belvédère, 20145 SARI-SOLENZARA.
 - nommer co-Gérante Mme CAVATORTA Chantal, Villa les Bougainvilliers, Strada Bella Dona, 20145 SARI-SOLENZARA.
- Mention au RCS d'Ajaccio.



N° 51

SCI LE NOYER

SCI au capital de 3.048 €
Siège social : Villa les Bougainvilliers
20145 Sari-Solenzara
342 800 232 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 21/09/2020, il a été décidé de :

- transférer le siège social au Villa les Bougainvilliers, Strada Bella Dona, le Belvédère, 20145 SARI-SOLENZARA.
 - nommer co-Gérant M. THIRY Cedric, 275 rue de Courlancy, 51100 REIMS.
- Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 52

AVIS

Par assemblée du 15 septembre 2020, les associés de la société ARANCERA 2015, société civile au capital de 331.090 euros dont le siège est à PENTA DI CASINCA (20213) Domaine de l'Arancera, Route royale, Folelli (814 425 971 RCS BASTIA) ont décidé que la société aurait désormais pour objet l'exercice de toute activité réputée agricole et la location de biens immobiliers, et de modifier la dénomination sociale qui s'énonçait « DOMAINE DE L'ARANCERA 2015 ».

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 53

L'ALIVETTU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 19 Hameau de Mausoleo
20222 Brando
801 264 078 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2019, l'A.G.E. a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Joseph, Michel CONSTANT, demeurant Marina, 20233 PIETRACORBARA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 19 Hameau de Mausoleo, 20222 BRANDO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au R.C.S.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 54

L'ALIVETTU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 19 Hameau de Mausoleo
20222 Brando
Siège de liquidation :
19 Hameau de Mausoleo
20222 Brando
801 264 078 RCS Bastia

L'A.G.O. réunie le 31/12/2019 au 19 Hameau de Mausoleo 20222 BRANDO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Joseph, Michel CONSTANT, demeurant Marina 20233 PIETRACORBARA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au R.C.S. et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 55

CORSE YACHTING

SAS au capital de 5.000 €
Siège : 1 Résidence Diamant
Diamant 1 - 20000 Ajaccio
813756715 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 16/09/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. CADET Pierre Chemin Pierredon, 83990 ST TROPEZ, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

PIVOINE AVOCATS
SHILLAINE BETTON

PIVOINE

Avocats - 1 Quai Jules Courmont
69289 Lyon Cedex 02

**PIERRE GERONIMI
PORTICCIO**

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Route de la Plage Vico,
20118 Sagone
852 105 865 RCS d'Ajaccio
Siège de la liquidation : ZAC Axe 7,
Lieu-dit Les Marrons, 26140 ALBON

L'AGO du 31/08/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.
Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 57

**CORSAZUR
MARINE SERVICES**

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : U Valdu A - A Tavula
20128 Grosseto-Prugna
Siège de Liquidation : U Valdu A
A Tavula - 20128 Grosseto-Prugna
451 749 329 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2020 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Hubert Thierry Georges Louis BRIFFAUT, demeurant Chemin de Ste-Marie-Siche, 20128 GROSSETO-PRUGNA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 30/06/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 58

La Société FIRE HOME,

SARL, au capital de 1000 Euros
[Mille Euros], dont le siège social est sis : Route de MEZZAVIA - KM 5
20090 Ajaccio,
Inscrite au RCS d'Ajaccio
sous le numéro : 809 543 945.

Par procès verbal en date du 16 septembre 2020, l'associé unique de l'EURL « FIRE HOME », l'EURL « CENTRE EURO-MEDITERRANNEEN DE PREVENTION INCENDIE » « CEPI », Société à responsabilité limitée, au capital de 1500 Euros (Mille Cinq Cent Euros), dont le siège social est sis : 9, rue du Docteur DEL PELLEGRINO, 20090 AJACCIO, inscrit au RCS d'AJACCIO sous le numéro 480 682 400, représentée par son gérant en exercice, Monsieur Pascal, Vincent BOREL, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de la ville d'AJACCIO dans les 30 jours de la présente publication.

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Projet de révision du plan de prévention des risques d'inondation des petits bassins versants du Morianincu, communes de Taglio Isolaccio, Talasani, Poggio Mezzana, Santa Lucia di Moriani, Valle di Campoloro, San Nicolao, Santa Maria Poggio et Cervione

3ème insertion,
DUREES DES ENQUETES [arrêtés préfectoraux n° 260-2020, 261-2020, 262-2020, 263-2020, 264-2020, 265-2020, 266-2020 et 267-2020 du 30 juillet 2020] :

Taglio Isolaccio - Du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus.
Talasani - Du mardi 15 septembre 2020 au jeudi 15 octobre 2020 inclus.
Poggio Mezzana - Du mercredi 16 septembre 2020 au vendredi 16 octobre 2020 inclus.
Santa Lucia di Moriani - Du jeudi 17 septembre 2020 au lundi 19 octobre 2020 inclus.
Valle di Campoloro - Du mardi 22 septembre 2020 au jeudi 22 octobre 2020 inclus.
San Nicolao - Du mercredi 23 septembre 2020 au vendredi 23 octobre 2020 inclus.
Santa Maria Poggio - Du jeudi 24 septembre 2020 au lundi 26 octobre 2020 inclus.
Cervione - Du lundi 21 septembre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 inclus.

SIEGES DES ENQUETES ET LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS :

Mairies de Taglio Isolaccio, Talasani, Poggio Mezzana, Santa Lucia di Moriani, Valle di Campoloro, San Nicolao, Santa Maria Poggio et Cervione.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 28 mai 2020] :

Monsieur Laurent FRANCIS, ingénieur eau environnement, consultant environnement hydrogéologie, recevra les observations du public dans les mairies précitées, selon les modalités ci-dessous :

Taglio Isolaccio [téléphone : 04 95 36 83 22]

Lundi 14 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mardi 29 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mercredi 14 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Talasani [téléphone : 04 95 36 91 15]

Mardi 15 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mercredi 30 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.
Jeudi 15 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Poggio Mezzana [téléphone : 04 95 38 07 93]

Mercredi 16 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mercredi 30 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Vendredi 16 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Santa Lucia di Moriani [téléphone : 04 95 38 56 32]

Jeudi 17 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Jeudi 24 septembre 2020, de 9 h 00 à 17 h 00.
Lundi 5 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Lundi 19 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Valle di Campoloro [téléphone : 04 95 38 11 40]

Mardi 22 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mercredi 7 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Jeudi 22 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

San Nicolao [téléphone : 04 95 38 58 74]

Mercredi 23 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mardi 6 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mardi 13 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.
Vendredi 23 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Santa Maria Poggio [téléphone : 04 95 38 50 44]

Jeudi 24 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mercredi 7 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.
Lundi 26 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Cervione [téléphone : 04 95 38 10 28]

Lundi 21 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.
Mardi 29 septembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.
Lundi 5 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.
Mercredi 21 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00.

Madame Carole SAVELLI, ingénieure diplômée du Conservatoire national des arts et métiers de Paris, expert près la cour d'appel de Bastia et du tribunal administratif de Bastia, a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant. Pendant ces périodes, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies concernées, en respectant les gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone, à partir des numéros indiqués ci-dessus.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],
au plus tard à la date de clôture de chaque enquête.

Pendant ces enquêtes, ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairies, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [http://www.haute-corse.gouv.fr/plans-de-prevention-du-risque-inondation-r144.html], aux jours et heures indiqués ci-dessous :

Taglio Isolaccio - Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00.

Talasani - Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Poggio Mezzana - Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 15 h 30, et le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00.

Santa Lucia di Moriani - Du lundi au jeudi, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00.

Valle di Campoloro - Du lundi au mardi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, le jeudi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, et le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00.

San Nicolao - Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00. .../...

Santa Maria Poggio - Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
Cervione - Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Pour chaque enquête publique, un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public aux adresses suivantes :

Taglio Isolaccio - <https://www.registre-dematerialise.fr/2047>

Talasani - <https://www.registre-dematerialise.fr/2048>

Poggio Mezzana - <https://www.registre-dematerialise.fr/2049>

Santa Lucia di Moriani - <https://www.registre-dematerialise.fr/2050>

Valle di Campoloro - <https://www.registre-dematerialise.fr/2054>

San Nicolao - <https://www.registre-dematerialise.fr/2055>

Santa Maria Poggio - <https://www.registre-dematerialise.fr/2056>

Cervione - <https://www.registre-dematerialise.fr/2060>

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairies.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires et de la mer, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60 008, 20411 BASTIA cedex 9 [téléphone : 04 95 32 97 88].

À l'issue des enquêtes, les dossiers, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans chaque mairie pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de chaque procédure sera un arrêté approuvant la révision du plan de prévention des risques d'inondation des petits bassins versants du Morianincu dans chacune des communes concernées, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

N° 60

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
POUR LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE TRANSFERT
ENTRE LES SYSTEMES NORD ET CENTRE DE LA PLAINE ORIENTALE

Communes de Lucciana, Monte et Vescovato

[Projet poursuivi par l'Office d'équipement hydraulique de Corse]

Zéme Parution

DUREE DES ENQUETES [arrêté préfectoral n° 282-2020 du 10 août 2020] :

Pendant 17 jours consécutifs, du mercredi 23 septembre 2020 au vendredi 9 octobre 2020 inclus, se déroulera, sur le territoire des communes de Lucciana, Monte et Vescovato, une enquête publique concernant la mise en place de servitudes d'utilité publique pour le renforcement de la capacité de transfert entre les systèmes Nord et Centre de la plaine orientale.

LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS ET DU REGISTRE D'ENQUETE :

* Mairies de Lucciana, Monte et Vescovato.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Monsieur Antony HOTTIER recevra le public en mairies de Lucciana, Monte et Vescovato, selon les modalités suivantes :

- mercredi 23 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie annexe de Monte ;
- mercredi 30 septembre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie annexe de Vescovato ;
- vendredi 9 octobre 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Lucciana.

Madame Marie-Françoise DONMARTINI a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 30 14 30 pour la mairie de Lucciana, 04 95 36 04 23 pour la mairie annexe de Monte, et 04 95 36 50 89 pour la mairie annexe de Vescovato].

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi lui être adressées par écrit, en mairies de Lucciana, Monte et Vescovato.

La consultation du dossier et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [www.haute-corse.gouv.fr].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le vendredi 9 octobre 2020, date de clôture de l'enquête.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le dossier sera transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairies de Lucciana, Monte et Vescovato, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du directeur de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, avenue Paul Giacobbi, BP 678, 20601 BASTIA cedex [téléphone : 04 95 30 93 60].

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.



COMMUNE DE CORBARA

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA REVISION ALLEGEE DU PLU

1ère parution

Par arrêté n° A049-2020 du 17 septembre 2020, Monsieur le Maire de Corbara a ordonné l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du PLU.

Cette révision allégée a pour unique objet de lever la servitude d'Espace Boisé Classé (EBC) grevant une partie de la parcelle D863.

Monsieur Puccio a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs, du jeudi 15 octobre 2020 au lundi 16 novembre 2020 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie de Corbara pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune : www.corbara.fr

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet, ou par voie électronique à l'adresse suivante :

accueil@corbara.fr, ou adresser ses observations par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Corbara.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Corbara le jeudi 15 octobre 2020 de 9h à 12h (début de l'enquête), le vendredi 6 novembre 2020 de 9h à 12h, et le lundi 16 novembre 2020 de 9h à 12h (clôture de l'enquête)

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Corbara, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Le rapport du commissaire-enquêteur et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie de Corbara. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire, Paul Lions.

N° 62

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 20/FS/009/BO

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Numéro de la consultation : 20/FS/009 PRESTATIONS D'AGENCE DE VOYAGES

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations : frais de gestion des prestations de service

10% Valeur technique : Gestion des options sur les voyages, des abonnements et des 'prix résidents Corses'

10% Valeur technique : Emission des billets en e-ticket avec double envoi par mail

10% Valeur technique : Délai d'établissement des devis, des réservations et de mise à disposition des billets - Prise en compte des situations d'urgence

10% Valeur technique : Disponibilité du prestataire - Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec production des CV, expériences.

Remise des offres : 09/10/20 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 18/09/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 63



AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du Marché : ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE 6 PASSERELLES EN ALUMINIUM NON CARROSSABLES

Numéro de référence : 2020-9DMA-0254

Date limite de remise des offres : 09/10/2020 à 16 :00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 septembre 2020

N° 64

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE PIETRACORBARA - Mairie - Hameau Oreta
20233 PIETRACORBARA - Tél : 04 95 35 20 59
Courriel : mairie.pietracorbara@wanadoo.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.klekoon.com>

Correspondant : Monsieur le Maire

Objet de l'accord-cadre : CONSTRUCTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA PLAINE ET D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

LOT N°6 : RESEAU DE COLLECTE

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

Renseignements relatifs au marché : Cette procédure vient en complément des procédures antérieures relatives aux lots n°1, 2, 3, 4 et 5.

Chaque lot donne lieu à un marché public distinct.

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Variantes libres : Autorisées - Variantes exigées : non prévues

Structure de l'accord-cadre : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum. L'accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Les montants sont : Sans minimum - Maximum HT : 80.000 €

Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une période de TROIS (3) mois à compter de sa notification. Il est non reconductible

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Novembre 2020

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 [lettre de candidature] et DC2 [déclaration du candidat] Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME.

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, intervenant pour la sélection des candidatures.

Situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner.

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat n°2016-360 du 25 mars 2016.

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60% / 2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : 21 OCTOBRE 2020 - 11h00

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation des entreprises et de l'avis d'accord cadre via le profil d'acheteur : <https://www.klekoon.com>

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.klekoon.com>

La maîtrise d'oeuvre est assurée par BET POZZO DI BORGIO - Lot Arbuceta - Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Modalités et Adresse de remise des plis : Les soumissionnaires doivent transmettre leurs plis par voie électronique via la plateforme de dématérialisation : <https://www.klekoon.com>

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Seule la transmission de la copie de sauvegarde est autorisée par voie papier, adressée à Monsieur le Maire de la Commune de PIETRACORBARA à l'adresse supra. Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrits dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 - courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 22 septembre 2020

Le Maire,

AVIS DE JUGEMENT

N° 65

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SG BAT (Anciennement
METKOM CONSULTING) [SAS]
21, rue du Docteur Goujon
75012 Paris 12

Activité : Travaux de gros oeuvre et second oeuvre

RCS Paris : B 820 524 163 [2020 B 2841]
RCS Bastia : B 820 524 163, 2016 B 373 [Radié]

Date de cessation des paiements : 02/03/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.



N° 66

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Mangion Luc Pierre - 11, Quai Landry
"Restaurant des Anges" - 20260 Calvi
Activité : Restaurant - Débit de boissons
RCS Bastia : A 400 876 181, 2020 A 284
Date de cessation des paiements : 08/01/2020

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 67

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Ingenierie Générale du Bâtiment
"INGB" [SARL]

Les Terrasses de Funtanone - Bât A

20200 Ville di Pietrabugno
Activité : Ingénierie du bâtiment
RCS Bastia : B 481 132 223, 2005 B 43

Date de cessation des paiements : 20/02/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SNP - Société Nouvelle des Pépinières
Fourny - [SARL] - Route de l'Aéroport
20290 Lucciana

Activité : Horticulture - Pépinières
RCS Bastia : B 433 671 500, 2000 B 266

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 69

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Marini SARL [SARL]-Lieu-dit Pastoreccia
ZI - Social Bar - 20600 Bastia

Activité : Restauration - Débit de boissons
RCS Bastia : B 799 342 266, 2013 B 608

Date de cessation des paiements : 11/02/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/09/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

S.C.E.G.M [SCI]
Villa Michel
RT 20

20250 Santo Pietro di Venaco

Activité : Location de tous biens ou droits immobiliers

RCS Bastia : D 824 815 906, 2017 D 8

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

DERNIERES MINUTES

N° 71

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associés de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 14 septembre 2020, enregistré à AJACCIO, le 15 septembre 2020, 2A04P31 2020 N 00380, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur François CARLI, Commerçant, demeurant à AJACCIO [20090] 3 avenue Maréchal Lyautey,
Né à AJACCIO [20000], le 6 février 1958. Célibataire.

A : La Société dénommée TABAC DU 1ER CONSUL, Société en nom collectif au capital de 1000 €, dont le siège est à AJACCIO [20090], lieu-dit "Les Salines" Résidence "PREMIER CONSUL", identifiée au SIREN sous le numéro 884291857 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Désignation du fonds : fonds de commerce de vente au détail d'articles de bazar, pâtisserie, journaux, auquel est annexe un débit de tabac en gérance sis à AJACCIO [20000] lieu-dit "Les Salines", dans un ensemble immobilier dénommé RESIDENCE PREMIER CONSUL, lui appartenant, connu sous le nom commercial 1ER CONSUL, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, sous le numéro 33165034100018.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er août 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT VINGT MILLE EUROS [320.000,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TROIS CENT MILLE EUROS [300.000,00 EUR],
- au matériel pour VINGT MILLE EUROS [20.000,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 72



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 14 septembre 2020, déposé au service de la publicité foncière de BASTIA le 17 septembre 2020 contenant constitution de la société FLORSINI au capital d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS [1.251.000,00 EUR] ayant son siège social à SAINT- FLORENT [20200], route de la Cathédrale,
Monsieur Sauveur Maxime ORSINI demeurant à SAINT FLORENT [20217] route de la Cathédrale né à SAINT-FLORENT [20217] le 3 septembre 1951, a apporté, pour une valeur globale de CENT QUARANTE DEUX MILLE EUROS [142.000,00 EUR], le fonds de commerce Hôtel, connu sous l'enseigne «HOTEL MAXIME» exploité à SAINT FLORENT [20217], pour lequel il est immatriculé au RCS de BASTIA n°384 203 733 comprenant :

- les éléments incorporels suivants : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés évalués à CENT VINGT DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS [122 640,00 EUR],
- le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à l'exploitation pour DIX NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS [19.360,00 EUR].
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans un délai de DIX jours, à compter de la dernière des publications légales, en l'étude du Notaire soussigné. Les déclarations de créance doivent être déposées, le cas échéant, dans un délai de DIX jours, à compter de la dernière des publications légales, auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA [20200] Rond-Point Moro Giarferi BP 345.

Pour insertion, Le notaire.

N° 73

CORSE YACHTING

SAS au capital de 5.000 €

Siège : 1 Résidence Diamant

Diamant 1 - 20000 Ajaccio

813756715 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 16/09/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. CADET Pierre chemin Pierredon, 83990 ST TROPEZ, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 16/09/2020. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 74

AVIS

Suivant délibération en date du 15/09/2020 de SARL A TELA - Capital : 5000€ - Siège social : Lugo di Nazza 20240 GHISONACCIA - RCS BASTIA 789 053 212, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport de Mr Antoine CAPALDI liquidateur, dt 7 Impasse puit de court, 30610 Sauve, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 15/09/2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Bastia.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 05/10/2001.

Monsieur Jean Baptiste SCAGLIA, en son vivant retraits, divorcé de Madame Charlotte OTTOBRINI, demeurant à AJACCIO [20000] Parc Berthault, Les Acanthes, Bâtiment B.

Né à AJACCIO [20090], le 2 janvier 1937. Décédé à AJACCIO [20000] (FRANCE), le 21 juin 2015.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 17 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître VERGEOT Louis-Valéry, notaire à AJACCIO [Corse-du-Sud] référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 76

CORRECTIF

Dans la publicité paru le 04/09/2020 annonce 57 : DEP AN' STORES.

Il fallait lire :

Siège social : boulevard Wilson - Résidence les Remparts - 20260 Calvi
Et non : Résidence Agena - Rue Albert 1er Prolongé - 20260 Calvi.

Pour avis, le président.

N° 77

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00127916 parue dans ICN informateur Corse nouvelle, le 18/09/2020 concernant la société GMPAE.

Lire - Objet Social :

L'acquisition et/ou l'exploitation par location gérance d'une station-service comprenant le commerce de détail de carburants, lubrifiants, produits automobiles, prestations de services liées à l'automobile, mécanique générale, location de courte et longue durée de voitures et véhicules automobiles lourds et légers, engins terrestres, nautiques, vente véhicules neufs et occasion, vente boisson et alimentation, presse et restauration rapide.

En lieu et place de :

La Société a pour objet, L'acquisition et/ou l'exploitation par location gérance d'une station-service comprenant le commerce de détail de carburants, lubrifiants, produits automobiles, prestations de services s'y rattachant la vente de produits alimentaires, presse et restauration rapide. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

2P2F

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 3 Parc Cuneo
20000 Ajaccio

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 22 septembre 2020, a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 2P2F

Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : 3 Parc Cuneo - 20000 Ajaccio

Objet : Fabrication, l'achat, la vente, l'importation, le commerce au détail sur internet des produits de soin, d'hygiène et d'entretien ainsi que les accessoires afférents

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros

Exercice du droit de vote :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Transmission des actions :

La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Président de la Société :

Emilie DE PERETTI, demeurant 3 Parc Cuneo - 20000 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 79

AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 14/09/2020, la société STATION SERVICE CAMPOMETA SARL au capital de 8000 € située RN 193, 20600 FURIANI immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 498194539 a donné en location gérance à la société GMPAE SAS au capital de 10000 € située STATION VITO, RT10, 20600 FURIANI en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA un fonds de commerce de Station -service, prestations de services liées à l'automobile, mécanique générale, location de courte et longue durée de voitures et véhicules automobiles lourds et légers, engins terrestres, nautiques, vente de véhicules neufs et occasions, vente de boisson et alimentation. Situé STATION VITO, RT10, 20600 FURIANI à compter du 01/10/2020 au 01/10/2023.

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois.

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

DEPÔT DE L'ETAT DES CREANCES

R.G : 16-363

Date : 10 Septembre 2020

Jugement prononçant :

Dépôt de l'Etat des Créances
Tribunal Judiciaire de Bastia

Nom : Amoretti

Prénom : Muriel

Activité : Architecte

Adresse : 39, Bd Paoli, 20200 Bastia

DEPÔT DE L'ETAT DES CREANCES :

Au Tribunal Judiciaire de Bastia, auprès du Juge Commissaire ou les réclamations sont recevables dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.

N° 81

M IMPORT EXPORT

SAS au capital de 500 €

Siège : Residence Le Riviera

69 Rue Paratojo - 20200 Bastia
819530106 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 31/08/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2020, nommé liquidateur M. MASSOULIER Christophe Route de Falconaja, Chemin du maccione, 20600 BASTIA, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.
Mention au RCS de BASTIA.

N° 82

SPERU SOCIÉTÉ DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €

Siège : Lieu-dit Pietra Nera
20111 Calcatoggio
877635938 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGO du 19/09/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. DUC DIT CATTY Erwan 18B impasse de la Flamberg, 31300 TOULOUSE, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 19/09/2020. Radiation au RCS d'Ajaccio.

La société CONCEPT ENGINEERING CONSTRUCTION (SAS CEC)

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Capital social 5000 euros

Siège social : Ponte di Ghiattonu,
route de Palavesa
20137 Porto-Vecchio
Siren 519 704 100 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 20/07/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du même jour. Ils ont nommé Annick Marcellesi Route de Palavesa, 20137 Porto-Vecchio en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 84

AJACCIO BETON 2A

SARL à Associé Unique

Au capital de 378.000 €

Siège : Zone Industrielle de Baléone
Trenta Costa, 20167 Sarrola-Carcopino
823367669 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 27/08/2020, la société SAS AJACCIO BETON au capital de 48.936 €, sise trenta costa, zi de balone, 20167 SARROLA-CARCOPINO N°312563356 RCS de AJACCIO, associée unique de la société AJACCIO BETON 2A, a décidé la dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le T.C. de AJACCIO dans les 30 jours de la présente publication.

N° 85

AVIS

M. Guillaume LOULÉ, né le 02/08/1996 à Toulon demeurant 107 route de San Martino di Lota, 20200 Bastia, agissant en son nom personnel.

Dépote une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de DUQUE.

Corsicorrection.com

Ecrivain public :

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

Orthographe, grammaire :

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®

contact@corsicorrection.com

07 83 02 34 71



DR PATRICK MÉTAIS

PROTÉGER LES AUTRES POUR SE PROTÉGER SOI-MÊME



Photos Claire Giudici

Au 18 septembre, 21 personnes atteintes du Coronavirus étaient hospitalisées en Corse, dont 4 en réanimation. En une semaine, 3 personnes sont décédées à l'hôpital de Bastia, portant à 62 le nombre total des victimes de cette maladie dans l'île.

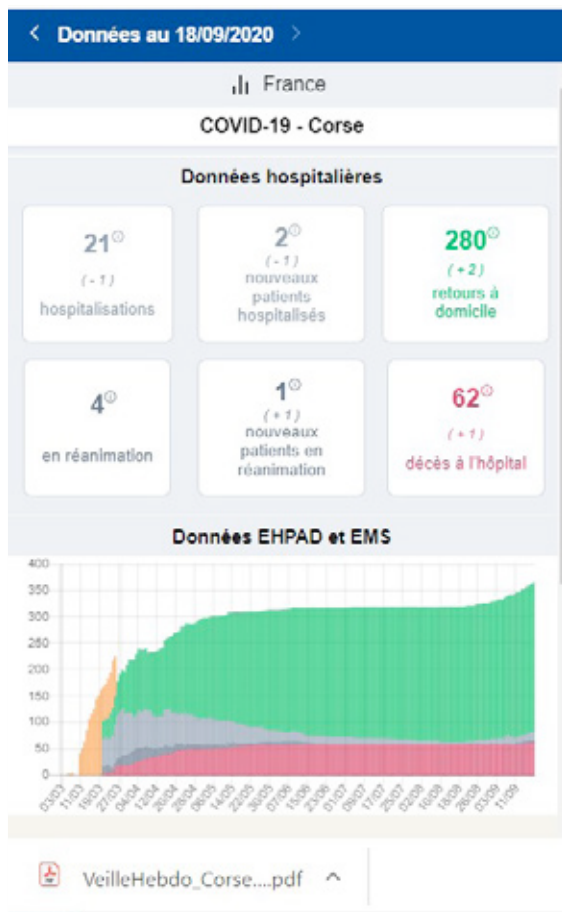
Après l'accalmie des mois d'été, le virus semble encore bien présent.

Pourtant, que de doutes, que d'inquiétudes au fil des pages des réseaux sociaux. Et que de questions devant les portails des écoles. Sans être alarmiste, le Dr Patrick Métais, responsable du Département d'information médicale (DIM) à l'Hôpital de Bastia, recommande quant à lui la prudence.

Il n'est pas le seul. Hans Kluge, directeur de la branche Europe de l'OMS, s'alarmait dans une interview donnée à l'AFP ce 14 septembre dernier, d'un retour de l'épidémie sur l'Europe et pronostiquait même des mois d'octobre et de novembre difficiles, avec une augmentation du nombre de victimes. Tout comme il préconisait le maintien d'un isolement de 14 jours en cas de contact avec la maladie ou de suspicion, alors que cette période est désormais réduite à 7 jours en France (10 en Grande Bretagne et en Irlande, d'autres pays européens l'envisageant). Dans notre île, classée « zone rouge », le virus a repris de la vigueur comme le prouvent les chiffres. Pour l'Hôpital de Falcunaghja à Bastia, ils sont collectés par le Dr Métais, responsable du DIM. « Le DIM travaille en lien direct avec la direction de l'établissement et l'ARS. C'est le lieu de réception et de traitement de toutes les données de l'infrastructure hospitalière, explique-t-il. Nous étudions les dossiers des patients pour la prise en charge des soins par les assurances santé, pour établir le rapport d'activité de l'hôpital, etc., mais nous participons aussi – particulièrement en ce moment – au suivi épidémiologique. Les données que nous recueillons sont anonymées et codifiées avant d'être envoyées à l'ARS qui va les associer à d'autres [laboratoires, etc]. Le responsable d'un DIM est nécessairement un médecin : ces dossiers sont des éléments sensibles, soumis au secret médical. » C'est ainsi que les chiffres de l'Hôpital de Bastia ont contribué à

donner l'alerte sur la reprise de la maladie. Même si on lit parfois sur les réseaux sociaux que les modes de calcul ont changé, il semble que ce ne soit pas le cas : « L'élément de référence est le résultat du test PCR [qui se fait par le nez]. On en fait en moyenne 1000 par département et par semaine. Ils sont pris en charge par la Sécurité Sociale et représentent un coût important pour le pays. Nous attendons maintenant le développement des tests salivaires qui, sans diminuer le coût, pourraient être plus rapides [en espérant que nous aurons facilement accès aux réactifs]. Aux résultats de ces tests s'ajoute celui du scanner. Aujourd'hui, tous les patients qui viennent se faire tester sont enregistrés, leur âge noté. De ce total, j'extrait le nombre de positifs, puis je relève le nombre de ceux qui sont hospitalisés en hospitalisation conventionnelle, ceux qui sont en réanimation, et, malheureusement, les décès. Même si le nombre de tests a augmenté, nous établissons ensuite un pourcentage : le nombre de positifs, le nombre d'hospitalisations (non-réa ou réa) et le nombre de décès rapporté au nombre total de tests nous permet de constater qu'il y a une reprise de l'épidémie. Ce sont ces 5 chiffres que je communique au médecin de l'ARS quotidiennement. »

À partir de ces chiffres sont dessinées les courbes. En ce moment, elles amorcent une remontée. « Le point d'inquiétude, c'est qu'on a de plus en plus de malades en réa, et que personne n'est à l'abri ! En général, ceux qui arrivent dans ce service ont autour de 70 ans,



or nous avons eu un jeune de 24 ans. Il avait participé à une soirée à Saint-Florent. Un autre point nous inquiète: si les 20/40 ans ont été nos principaux contaminés de l'été, nous avons des 40/50 ans et même des plus âgés maintenant. La contamination est passée d'une tranche d'âge à l'autre.» Quant au lieu de contamination, il peut être partout: le rural et la montagne ne sont pas à l'abri. «Ce travail d'enquête pour localiser l'origine des contaminations et limiter l'apparition de clusters, c'est une de mes missions. Bien entendu, le virus court à Bastia, mais nous avons eu un cluster à Calacuccia où 4 personnes ont été atteintes. Au départ, des habitants qui étaient allés en plaine, à Moriani, où ils avaient notamment fait des courses, ont bu un verre au bar du village en rentrant...» Les lieux de regroupement, les grandes surfaces sont des lieux de contamination avérés: «C'est un peu – en raccourci – ce qui s'est passé cet hiver à L'Île-Rousse: une personne est rentrée de ses vacances en Italie sans savoir qu'elle était porteuse de la Covid-19, elle a participé à la campagne des municipales, la contamination s'est répandue par ce biais, puis s'est développée par le biais d'une grande surface. Toute la Balagne a été atteinte.»

Les premiers décès étant apparus dans le Pumont, alors que la Corse-du-Sud était jusqu'ici la plus touchée, on peut aussi se demander si une forme d'immunisation ne semble pas émerger: «C'est un sentiment, mais ce n'est pas tout à fait vrai, poursuit Patrick Métais. Quand on prend les chiffres bruts, on se rend compte que la contamination est équivalente. En revanche, elle est, à ce jour, moins forte en Balagne. Il faut dire que le nombre de personnes affectées cet hiver a dû être important: à l'époque, on ne testait pas. Nous avons eu 70 personnes contaminées analysées, on peut imaginer que ça correspond à 10% de l'effectif réels des gens – souvent asymptomatiques – qui ont contracté la Covid, et qu'ils ont développé des anticorps.» Ce qui laisse un espoir en termes de vaccination. Mais quand le vaccin sera-t-il là? «Il faut normalement entre 2 et 3 ans minimum pour en élaborer un. Si on arrive à se protéger en moins de deux ans, ce serait inédit». D'autant que, même s'il a peut-être connu des variations, le virus n'a pas muté de façon notable. «Les dernières études de son filament ADN l'ont démontré. Il a le même impact que celui de Wuhan. La réalisation

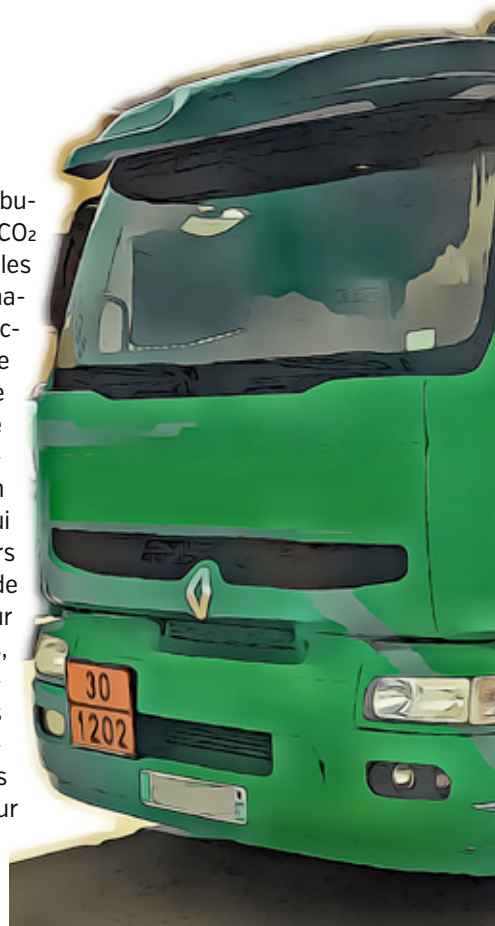
d'un vaccin est possible. Mais en attendant, il faudra continuer à se protéger, particulièrement pour les plus fragiles. Respecter les règles de distanciation sociale, se laver les mains ou les désinfecter au gel hydro-alcoolique, c'est essentiel. Mais quand on se lave les mains, il faut le faire sérieusement: si on ouvre le robinet avec des mains contaminées, qu'on les lave, puis qu'on touche le robinet pour le fermer, on se contamine de nouveau. De même si on utilise à plusieurs reprises la même serviette éponge ou si on ne nettoie pas les poignées des portes. Quant au port du masque, neuf ou propre, il est essentiel lui aussi. On le porte pour protéger les autres! Effectivement, c'est désagréable. Mais dire qu'il provoque des carences en oxygène, c'est absurde. Si c'était le cas, comment feraient les chirurgiens, les anesthésistes, les infirmiers de bloc opératoire qui l'ont des journées entières! Il faut simplement s'y habituer.» Quant aux traitements: «On parle beaucoup de l'hydroxychloroquine et de l'azithromicine, mais nous n'avons pas de preuves établies. L'Afrique les utilise assez largement, mais c'est un continent jeune. Le nombre de contaminations est élevé mais les jeunes ne développent pas les formes les plus graves. À l'hôpital de Bastia cette médication peut être donnée, mais dans le cadre d'une démarche expérimentale, et les praticiens de ville ne peuvent pas la prescrire.»

À ce jour donc, la prudence reste la principale prophylaxie. Le virus provoque de fortes fièvres, des lésions respiratoires, on note des atteintes vasculaires, neurologiques, notamment l'anosmie et l'agueusie [perte de l'odorat et du goût], etc. «Mais les formes les plus graves arrivent chez les patients qui développent un orage inflammatoire brutal et font des embolies pulmonaires massives.» Les enfants, en l'état des connaissances, sont peu concernés. En revanche, ils restent contaminants. «Les bisous à la grand-mère, ce n'est pas recommandé, conclut le Dr Métais. Là, encore et toujours, même en famille, on met en place les gestes barrière et le lavage rigoureux des mains. Au-delà du Coronavirus, ces réflexes protègent de toutes les épidémies – la gastroentérite, la grippe qui reviendra en janvier, etc. – et sans doute même d'autres pandémies à venir. Ce sont des maladies collectives. Dans cette collectivité, il est important d'avoir une démarche citoyenne et de protéger les autres pour se protéger soi-même.» ■ Claire GIUDICI

ENVIRONNEMENT

Emissions de CO₂: les transporteurs s'engagent

Aider les transporteurs à progresser pour réduire durablement leur consommation de carburant et de facto leurs émissions de gaz à effet de serre, c'est le but du dispositif Objectif CO₂ porté par l'Ademe dans lequel deux nouvelles sociétés de transport insulaires – Autocars les Supers et Rocca Transports- se sont engagées le 16 septembre dernier à Baleone. Une signature de la charte à l'occasion de laquelle les entreprises Henri Ferrandi S.A.S et Pascal Ceccaldi S.A.S, déjà signataires, ont également souhaité renouveler leur engagement. Basé sur le volontariat des entreprises, ce dispositif national unique et innovant lancé en 2008, propose un référentiel global et structurant en matière de réduction de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Il vient accompagner les entreprises de manière gratuite et personnalisée grâce à des outils spécifiques et une méthodologie qui les aident à établir un plan d'actions et à atteindre leurs objectifs. Déclinée en Corse depuis 2013, cette démarche qui s'inscrit dans les objectifs régionaux de la transition énergétique implique les transporteurs signataires pour 3 ans. Ils s'engagent tout d'abord à évaluer chaque année leurs émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques, mais aussi à mettre en place une liste de 60 actions pour les réduire. Ces actions peuvent par exemple concerner l'achat de véhicules neufs ou récents, la formation des salariés à l'éco-conduite, la limitation de l'usage du moteur à l'arrêt, l'amélioration de la collecte et de l'analyse des consommations de carburant, l'utilisation d'outils d'aide à la circulation et à l'optimisation des itinéraires ou encore la sensibilisation régulière des clients et salariés via l'affichage des émissions de CO₂. Aujourd'hui, 7 entreprises de transport insulaires (6 sociétés de transport routier de marchandises et un transporteur routier de voyageurs) qui se sont déjà engagées dans le dispositif Objectif CO₂. À l'échelle nationale, ce sont 1400 entreprises qui ont rejoint la démarche depuis 2008 représentant 400 000 tonnes de gaz à effet de serre évités par an. ■ MP



POLITIQUE

Ajaccio ! Le Mouvement veut s'inscrire dans la durée

Assemblée générale un peu spéciale pour Ajaccio ! Le Mouvement, le 19 septembre dernier. Un an et demi après son apparition sur la scène politique locale, le mouvement de Laurent Marcangeli s'est en effet réuni dans un studio d'enregistrement, autour de son seul comité exécutif, du fait du contexte sanitaire. Les adhérents, déjà au nombre de 1500, étaient pour leur part invités à prendre part à la grand-messe par le biais d'une retransmission live sur Youtube. Un direct qui, s'il a connu quelques couacs vers la fin, a permis aux connectés d'être informés de l'adoption des comptes, ainsi que des grandes orientations portées pour l'avenir. À l'ordre du jour, attractivité du centre-ville, volonté de renforcer les actions en faveur de la jeunesse, solidarité, ou encore écologie et développement durable seront évoquées par les différents membres de l'exécutif - presque tous devenus conseillers municipaux suite aux élections de mars dernier- durant une demi-heure. «*Sous l'impulsion infatigable de Laurent Marcangeli, depuis 2014 nous avons posé les bases de ce chantier de transformation de notre territoire avec une ambition : organiser sa redynamisation et son attractivité*», dit à leur suite le premier adjoint à la mairie d'Ajaccio, Stéphane Sbraggia, indiquant à ce titre beaucoup compter sur l'action du jeune conseiller municipal Alexandre Farina, nommé référent pour la mise en place des comités inter-quartiers voulus par le mouvement et destinés à faire remonter plus vite aux élus les problématiques rencontrées dans ces territoires.

Comme il est de coutume, le mot de la fin revient à Laurent Marcangeli qui évoque d'abord sa réélection de mars dernier. «*Ce mouvement a été créé pour porter une démarche politique, pour soutenir une liste aux élections municipales et je ne vais pas boudier le plaisir qui est le mien d'être avec mes amis qui pour certains avaient rejoint le comité exécutif il y a de cela plusieurs mois sans être élus de la ville d'Ajaccio et qui depuis le sont parce que nous avons gagné*». Insistant sur le fait qu'Ajaccio ! Le Mouvement qu'il veut «*fécond et inscrit dans la durée*» doit être la «*nécessaire assise dont nous avons besoin pour pouvoir travailler au quotidien au sein du conseil municipal et de la Capa pour porter nos projets*» il conclut en évoquant ses ambitions pour les prochaines élections territoriales, annoncées par voie de presse quelques jours plus tôt : «*Quoi qu'il advienne, vous pourrez compter sur moi. Vous savez que, quels que soient les événements qui se dérouleront dans les mois à venir, je demeure un Ajaccien, un enfant de cette ville qui veut sa réussite. Cette réussite n'est pas antinomique avec la réussite de la Corse, bien au contraire. Ajaccio a besoin d'être dans cet environnement régional, comme la Corse tout entière a besoin d'une capitale forte, tournée vers un avenir radieux.*» ■ MP



SEPTEMBRE

LA SOCIÉTÉ CORSE DIT NON À LA MAFIA



Le 12 septembre, aux alentours de 8 heures, à Cargèse, sur la plage du Peru, Massimu Susini vient ouvrir sa pailotte lorsqu'il est pris pour cible par un tireur embusqué. Atteint de deux balles, le jeune homme de 36 ans tente de s'enfuir mais décédera peu après. À l'annonce du meurtre de ce militant nationaliste très engagé dans la protection de l'environnement, des voix s'élèvent pour dénoncer la «mafioisation de la société» corse. «Immédiatement après l'assassinat de Massimu, sur les réseaux sociaux un certain nombre de personnes ont librement commencé à parler de crime mafieux, expliquera à la presse l'oncle de la victime, Ghjuvan Santu Plaszozotti, quelques jours après le meurtre. Avec l'assassinat de Massimu, on a changé de dimension: on n'est plus seulement face à des règlements de comptes entre mafieux, ils s'attaquent désormais à la société corse. Massimu empêchait l'extension d'une petite bande mafieuse sur Cargèse, et c'est cette petite bande qui a demandé sa mort en se faisant aider par des gens un peu plus puissants à Ajaccio. Mais ce phénomène mafieux est une réalité dans toute la Corse. Ce sont des gens qui, petit à petit, ont pris de la force, et comme rien ne les arrête, ils se sont pris à avoir des ambitions plus importantes. Massimu luttait contre la mafia et se savait menacé, mais il ne s'est jamais armé. C'est le peuple corse comme on l'aime qui a été assassiné et les gens ont fait de lui un symbole ». Pour preuve, sur les routes de l'île, les tags en hommage au jeune homme se multiplient. Le mouvement Core in Fronte, auquel appartenait la victime, lance par ailleurs una Chjama per Massimu, à laquelle répondront près d'un millier de personnes le 29 septembre à l'Université de Corte. Le rassemblement en hommage au jeune homme est suivi d'un «débat pour faire échec à la mafia» lors duquel élus de tout bords politiques, associations, ou encore simples citoyens venus de toute la Corse sont rassemblés.

Il faut dire que le contexte de l'assassinat de Massimu Susini est particulier. Depuis plusieurs mois, une multiplication des incendies

criminels contre des établissements commerciaux, ou encore des pressions contre des élus sont notamment recensés. Le climat, pesant, amène la création d'un premier collectif anti-mafia le 25 septembre. Derrière Léo Battesti, ancien militant du FLNC, et Vincent Carlotti, ancien maire d'Aleria, des artistes, avocats, universitaires et autres chefs d'entreprises, s'unissent pour dénoncer «une emprise mafieuse d'une intensité jamais atteinte». Sous la devise «A Maffia no, a vita iè!», ce mouvement citoyen entend «insuffler une prise de conscience».

Le 5 octobre, c'est au tour des proches de Massimu Susini de lancer un appel à la population. À Cargèse, sur le plateau de la Sarra, à quelques mètres du lieu où le jeune homme a été tué, près de 200 personnes créent à leurs côtés un nouveau collectif anti-mafia sous forme d'une «démarche populaire de résistance». Le but de ce collectif «est de penser, de réfléchir et de trouver ensemble des outils qui vont nous permettre d'éloigner une menace nocive pour nous tous», expliquera Ghjuvan Santu Plaszozotti, porte-parole du collectif. Autour de lui à la tribune, une dizaine de personnalités représentant des associations de protection de l'environnement et du monde culturel dénonceront les agissements des groupes mafieux. «En Corse, la criminalité a pignon sur rue, pour quelques-uns elle est un modèle, et elle ambitionne d'être la norme», lancera Ghjuvan Santu Plaszozotti en évoquant «un niveau de dangerosité jamais atteint».

À l'Assemblée de Corse, les élus prendront eux aussi acte de la gravité de la situation. Alors qu'une grande partie de la session de septembre est consacrée au sujet, l'hémicycle convient d'organiser une session spéciale sur la violence et les dérives mafieuses. Pour préparer l'organisation de celle-ci, une réunion est organisée début décembre, en présence notamment de l'ancien président de l'Assemblée de Corse, Dominique Bucchini. Dans toute l'île, des rencontres et auditions se multiplient afin d'établir un diagnostic puis un plan d'actions. ■ MP

CARNETS DE BORD

LA JUGE, LA LANGUE ANGLAISE ET LE PARTI-FANTÔME

par Béatrice HOUCHARD



Quel étrange spectacle! Devant la Cour suprême, à Washington, des centaines de personnes marchaient dans la nuit en scandant trois initiales: RBG, RBG. Le lendemain, les marches de la plus haute juridiction américaine étaient recouvertes de fleurs et de messages d'adieu à Ruth Bader Ginsburg, 87 ans, emportée le 18 septembre par un cancer. De son vivant, elle avait des tee-shirts et des mugs à son effigie...

Spectacle insolite, pour nous Français, qui envoyons facilement tout le monde à la retraite à 60 ou 65 ans et pensons – à tort – que les plus de 80 ans résident tous dans un Ehpad. La doyenne de la Cour suprême, progressiste (on dit même «de gauche» là-bas) avait été nommée à vie (comme les autres membres de la Cour) par Bill Clinton en 1996. De plus en plus, l'usage veut que les membres de la Cour démissionnent à l'âge de 80 ans. RBG en avait décidé autrement et sa disparition vient percuter de plein fouet les élections américaines (présidentielle mais aussi législatives) du 3 novembre.

Sur les neuf membres de la Cour suprême, il n'en reste donc que huit: cinq nommés par les présidents républicains (dont deux par Donald Trump) et trois par les présidents démocrates. Un autre usage veut que le président américain ne remplace pas un membre de la Cour suprême dans les mois qui précèdent une élection. Ainsi, en 2016, le parti républicain avait bloqué au Sénat la nomination d'un membre par Barack Obama... huit mois avant l'élection. Mais Donald Trump n'a que faire de cette jurisprudence, sur laquelle ses amis républicains, majoritaires au Sénat, sont prêts à s'asseoir: il nommera un nouveau membre avant le 3 novembre. Peut-être même dans les jours qui viennent. Ce sera probablement une femme mais conservatrice et dont les probables convictions sur les armes, la famille, l'égalité hommes-femmes, l'avortement ou la santé, combats de Ruth Bader Ginsburg, donnent déjà des sueurs froides aux démocrates. La favorite serait la juge Amy Coney Barrett.

«*Mon vœu le plus cher est de ne pas être remplacée tant qu'un nouveau président n'aura pas prêté serment*», avait dit à ses proches la juge suprême quelques jours avant de s'éteindre. Il ne lui avait pas échappé que Donald Trump, prévoyant autant qu'inélégant, avait adressé début septembre au Sénat une liste

de remplaçants possibles...

Aux États-Unis, la Cour suprême a une importance sans commune mesure avec celle de notre Conseil constitutionnel. Elle est par exemple essentielle lorsque l'élection présidentielle au mode de scrutin biscornu ne donne pas un résultat clair et net, ou que celui-ci est contesté par l'un des deux camps. En 2000, c'est elle qui avait tranché en faveur de George W. Bush face à Al Gore, après un mois de recompte des votes, notamment en Floride, où Bush n'avait gagné qu'avec 537 voix d'avance.

Tout le monde parie sur une élection très serrée entre Donald Trump et le démocrate Joe Biden dans quarante jours, sur fond de contestations du vote par correspondance. D'où l'intérêt pour la Cour suprême des responsables politiques mais aussi de nombreux citoyens américains. C'est le sujet-surprise de la campagne.

EN ANGLAIS SANS LES ANGLAIS

C'est Jean Quatremer, dans *Libération*, qui a attiré notre attention sur cette incongruité: le 16 septembre, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a prononcé devant le Parlement européen son discours sur «l'état de l'Union»... en anglais. Le site Politico a fait les comptes: 81% du discours était en anglais, 12% en allemand (la langue de la présidente) pour évoquer le numérique et 7% en français: 80 secondes au début pour un hommage aux personnels soignants dans la crise sanitaire et 2'30" à la fin, en conclusion aux «Honourable members»: «*Mesdames et Messieurs les députés, l'avenir sera ce que nous en ferons et l'Europe sera ce que nous voulons. Cessons donc de la rabaisser et travaillons pour la construire, pour la faire forte et pour bâtir le monde dans lequel nous voulons vivre. Vive l'Europe! Long live Europe! Lang Lebe Europa!*».

La tradition de la Commission européenne conduisait ses précédents présidents à un savant équilibre entre les trois langues, anglais, allemand et français. Mais aujourd'hui que seuls 20 des 705 eurodéputés ont l'anglais pour langue maternelle, c'est l'anglais qui domine outrageusement. On nous dira que l'anglais est la langue des affaires, comprise partout dans le monde. C'est vrai et c'est mieux de le maîtriser. Mais la présidente de la Commission ne fait



Illustration d'après photos DR

pas des affaires, elle fait de la politique. Choisir pour s'exprimer la langue du pays qui vient de quitter l'Union européenne, avouez que c'est une bien étrange politique.

OUÛ EST PASSÉ LE PARTI PRÉSIDENTIEL ?

Six élections législatives partielles, une abstention record et aucun candidat de La République en marche au second tour. LREM est laminée. Elle n'avait qu'un sortant, dans les Yvelines (Nadia Hai, devenue ministre) mais son remplaçant a été balayé comme les autres. À noter au passage que, dans cinq circonscriptions sur six, les suppléants des députés élus maires fin septembre n'ont pas souhaité aller siéger à l'Assemblée nationale. S'il fallait un signal supplémentaire de la crise démocratique que nous traversons...

Les résultats des partielles sont problématiques pour un parti qui, issu de la victoire de son champion Emmanuel Macron en 2017, n'a rien réussi depuis : ses parlementaires votent mais ne marquent pas par leurs interventions ni leurs initiatives (on verra ce que donne la présidence de groupe de Christophe Castaner, qui vient d'y être élu); ses enthousiastes militants de 2017, qui avaient adhéré d'un clic et sans payer de cotisation, ont fondu comme neige au soleil; il n'a pas réussi à s'implanter lors des élections municipales après avoir rêvé de conquérir Paris et Marseille. C'est un parti-fantôme.

Craignant une nouvelle correction aux élections départementales et régionales de mars 2021, le délégué général adjoint du parti Pierre Person, également député de Paris, a annoncé sa démission. «*Je me suis heurté*, dit-il dans *Le Figaro*, *à une organisation trop repliée sur elle-même et qui ne tient pas assez compte de ses «marcheurs», de ses élus locaux ou de ses parlementaires»*.

Selon lui, faute d'idées nouvelles voire d'idées tout court, la République en marche n'est «*pas en mesure d'affronter la nouvelle étape du quinquennat*». Il décrit un parti replié sur lui-même, sans démocratie interne et sans culture du débat. Le délégué général, Stanislas Guérini, dont l'absence de notoriété dans l'opinion publique est inédite pour un tel parti, vient de mettre en place une nouvelle organisation. Mais remplacer la réunion hebdomadaire du bureau exécutif de La République en marche par une réunion bimensuelle pourrait ne pas suffire...

Une telle déconfiture est inédite. Il y a eu des présidents qui arrivaient avec un parti en ordre de marche et capé, comme le parti gaulliste avec ses appellations successives pour de Gaulle, Pompidou, Chirac et Sarkozy, ou le Parti socialiste pour Mitterrand et Hollande. Même Valéry Giscard d'Estaing, élu en 1974 avec son petit groupuscule des Républicains indépendants, avait ensuite réussi à faire de l'UDF une coalition de centre-droit rivalisant avec le RPR et très implantée partout en France. Pas au point de permettre sa réélection en 1981, mais l'UDF a continué après son septennat. Rien de tel ici. La faute, peut-être, au «en même temps» chéri par Emmanuel Macron. Pour certains «marcheurs», la dérive à droite est manifeste. Avant la présidentielle de 2022, il va pourtant bien falloir choisir!

«JE NE SUIS PAS CANDIDAT»

Bernard Cazeneuve, Premier ministre à la fin du quinquennat de François Hollande, a annoncé dimanche qu'il ne serait pas candidat à l'élection présidentielle de 2022. Face à la déliquescence du Parti socialiste, il n'aurait pas été ridicule de le voir se lancer dans la bataille à l'heure où, sur tout l'échiquier politique et surtout hors de l'échiquier (Jean-Marie Bigard, sérieusement?), certains s'y voient déjà : la candidature de Marine Le Pen est officielle et légitime; celle de Xavier Bertrand, logique mais rendue difficile par sa non-appartenance à LR; comme celle de Yannick Jadot, qui pointe le bout de son ambition chez les écolos mais aura de la concurrence avec le maire de Grenoble, Eric Piolle. La maire de Paris, Anne Hidalgo, y pense. Comme la présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse. Jean-Luc Mélenchon annoncera sa décision en octobre et laisse planer un doute. Pas de doute en revanche du côté de François Baroin chez Les Républicains. Maire de Troyes, président de l'Association des maires de France, on a compris depuis longtemps qu'il ne sacrifierait pas sa famille et sa vie personnelle à l'épreuve (une «essoreuse», disent ceux qui l'ont vécue) que constitue une campagne présidentielle. «*La gloire est le deuil éclatant du bonheur*», écrivait déjà Mme de Staël à la fin du XVIII^e siècle.. ■

59^e Semaine de la critique – Cannes 2020

Créée en 1962 à l'initiative du Syndicat français de la critique de cinéma, la Semaine de la critique est une section parallèle du Festival de Cannes qui a pour objectif la découverte de nouveaux talents. Elle leur offre l'opportunité de présenter leurs premiers et seconds longs métrages sur la scène internationale. C'est ainsi qu'ont été révélés des réalisateurs tels que Ken Loach, Wong Kar-wai, Alejandro González Iñárritu, ou, plus récemment, César Augusto Acevedo, David R. Mitchell, Jeff Nichols ou Rebecca Zlotowski. Chaque année, dans le cadre du festival, elle présente donc une sélection de 10 courts-métrages et 10 longs-métrages qui seront ensuite programmés dans des cinémathèques, dont la Cinémathèque régionale de Corse. En mai dernier, du fait de la crise sanitaire mondiale, la 59^e édition de la Semaine de la critique n'a pu se tenir physiquement à Cannes. Face à cette situation inédite, la Semaine de la critique a initié un programme hors-murs conçu sur mesure pour les films que son délégué, Charles Tesson, et ses comités de sélection, ont choisi de soutenir activement. Ainsi, 5 longs-métrages et 10 courts-métrages bénéficiant du label Semaine de la critique 2020 sont projetés à la Cinémathèque française et tout ou partie de cette programmation est diffusée via un réseau de cinémathèques, festivals ou cinémas. La Cinémathèque de Corse propose d'assister à la projection des 4 longs-métrages choisis, présentés par Charles Tesson et Hélène Auclair, responsable du bureau des films, en présence de leurs réalisateurs: Chloé Mazlo, pour *Sous le ciel d'Alice*; Just Philippot, pour *La nuée*; Naël Marandin, pour *La terre des hommes*; Anna Cazenave Cambet, pour *De l'or pour les chiens*. À noter que la programmation de 10 courts-métrages labellisés Semaine de la critique 2020 sera diffusée à destination du grand public sur la plateforme Festival Scope, du 22 au 25 octobre.

Les 25 (21h), 26 (21h) et 27 septembre (18h & 21h). Casa di Lume, Porto-Vecchio. ☎ 04 20 20 20 01 / 02 & casadilume.corse.fr



Aux champs d'honneur

La compagnie Les Parcheminiers a été fondée en 2019 dans le but de soutenir la création de spectacles pluridisciplinaires qui associent généralement musique, danse et dessin en live. Dans le cadre de l'année de l'année de la bande dessinée, la compagnie est accueillie en résidence de création par le centre culturel Una Volta, pour sa nouvelle création, *Aux champs d'honneur*, portée par Astrid Boitel [danseuse et chorégraphe], Guillaume Trouillard [dessinateur], Antoine Trouillard [compositeur et interprète], Simon Le Borgne [chorégraphe associé] et Grégoire Catelin [arrangeur et interprète]. À l'occasion de cette résidence, Astrid Boitel propose également un atelier de danse, le 30 septembre, de 14h à 17 h, à la Fabrique de théâtre. Le spectacle, quant à lui, revient sur les blessures de la Première Guerre mondiale. Il s'ouvre sur la mobilisation décrétée en août 1914, lorsque les hommes prennent congé des leurs et partent avec la conviction, ou du moins l'espoir, que cette guerre sera bien vite finie. Mais les mois puis les années passent, la guerre s'enlise dans les tranchées au fond desquelles les hommes s'épuisent, tentant de se réfugier dans les souvenirs d'une vie perdue. Alors qu'à l'arrière, les femmes s'organisent pour que la vie continue et font face à de nouvelles responsabilités, remplaçant les hommes dans les usines et accédant à une nouvelle place dans la société. Et arrive novembre 1918 et l'armistice: les survivants rentrent chez eux, souvent blessés, voire mutilés, traumatisés. Rien ne sera plus comme avant, mais leurs familles sont là pour tenter de les aider à se reconstruire. Cinq danseurs (Astrid Boitel, Julia Cogan, Romain Di Fazio, Andreas Giesen, Cassandre Leblanc) évoluent sur la musique d'Antoine Trouillard, incarnant le récit dans le mouvement tandis que Guillaume Trouillard esquisse, détaille, gomme puis réinterprète les lieux et les personnages transfigurés par les combats.

Le 2 octobre, 21h. Fabrique de théâtre, Bastia. ☎ una-volta.com & 04 95 32 12 81; www.theatrealibi.fr & 04 95 39 01 65



10 ans d'acquisitions et de restaurations

Depuis l'arrivée du legs Fesch à Ajaccio en 1843 et l'ouverture du musée vers 1860, les collections publiques municipales n'ont cessé de s'enrichir grâce à des dons, des dépôts de l'État et des acquisitions régulières. Cela étant, les œuvres d'art pâtissent du passage du temps, de l'air, de la lumière ou encore des aléas de l'histoire et si, à première vue, l'activité d'un musée semble se concentrer sur l'organisation de visites ou d'expositions temporaires, les activités pédagogiques, l'accueil de concerts ou de spectacles, il ne s'agit là que de l'aspect le plus évident de sa vie. L'envers du décor, ce sont ces missions essentielles que constituent la conservation, la restauration, et l'étude des œuvres, ainsi que la valorisation et l'enrichissement des collections. Cette exposition temporaire lève justement un coin du rideau pour braquer les projecteurs en direction des coulisses. Entre 2010 et 2020, plus de 500 œuvres (peintures, dessins, sculptures et photographies) ont fait leur entrée dans les collections du Palais Fesch et le musée a pu faire restaurer une cinquantaine de peintures sur cuivre, sur ardoise et sur toile, avec l'aide notamment du Centre Interdisciplinaire de Conservation et de restauration du patrimoine de Marseille. L'exposition met en avant ces acquisitions et restaurations et propose aux Ajacciens de renouer ou de découvrir ce qui, souligne, Philippe Costamagna, conservateur du musée, constitue «leur collection».

Jusqu'au 30 mai 2021. Palais Fesch/Musée des Beaux-Arts, Ajaccio. ☎ www.musee-fesch.com & 04 95 26 26 26



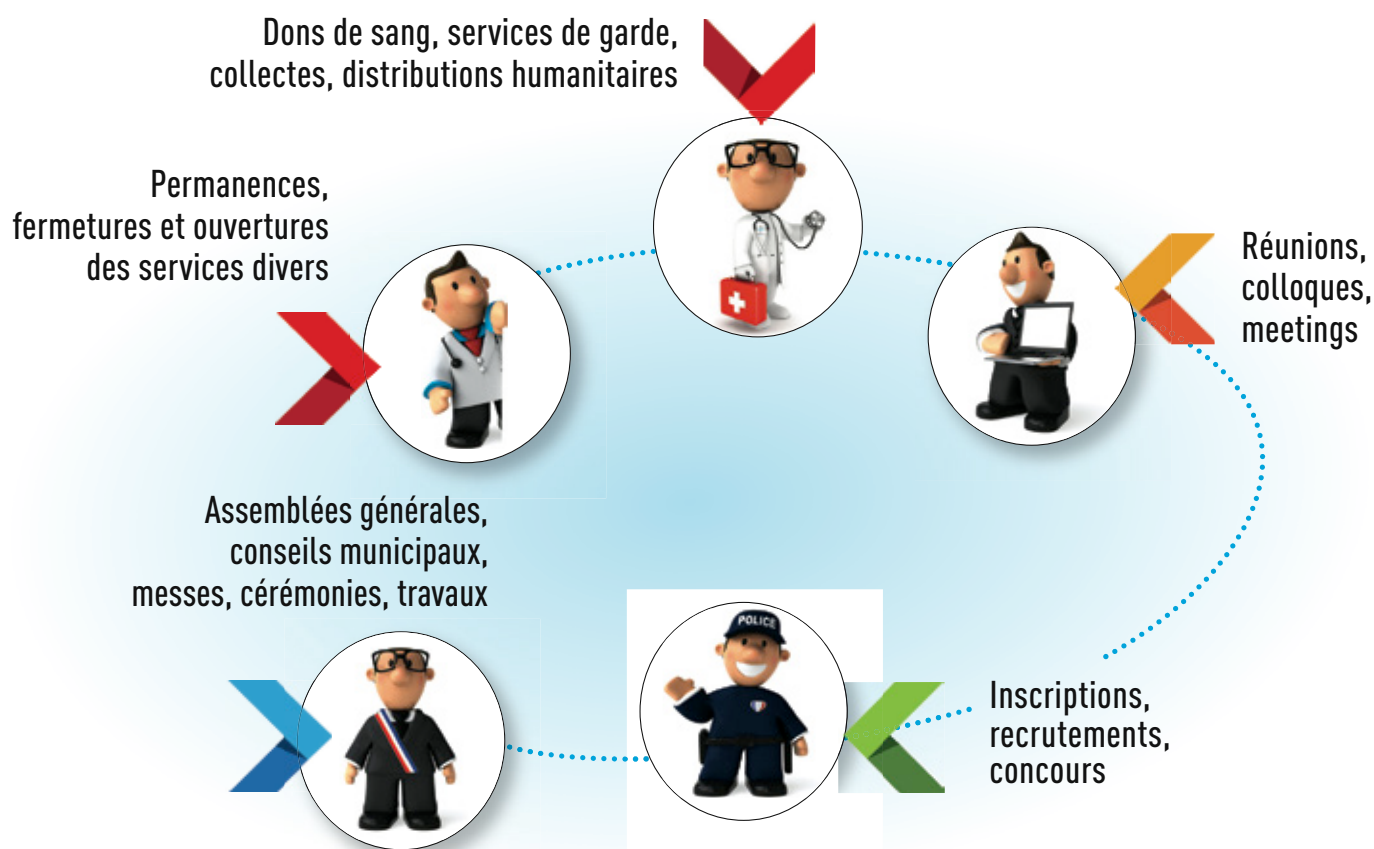
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza Acconciu, Urbanisimu
è Energia di a Corsica

Agence Aménagement,
Urbanisme et Énergie de la Corse

Muvemucci Altrimenti!

Je choisis
la mobilité active
pour :

- ✓ la qualité de l'air
- ✓ ma santé
- ✓ mon budget
- ✓ mon bien-être

Pourquoi
pas vous ?



Infurmazioni nantu à u situ www.aue.corsica